

C.R.I. N° 6 (2016-2017)

4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Vendredi 28 octobre 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA)</i>	1
<i>Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Reprise de la séance</i>	6
<i>Absences motivées (Suite)</i>	6
<i>Débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA) (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Mme Zrihen, MM. Collignon, Hazée, Mme Ryckmans, MM. Fourny, Desquesnes, Gillot, Puget, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Projet de motion déposé en conclusion du débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA) par MM. Collignon et Fourny (Doc. 633 (2016-2017) N° 1 et 2)</i>	31
<i>Vote nominatif</i>	31
<i>Justification d'abstention</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....	32
<i>Vote sur l'ensemble</i>	32
<i>Liste des intervenants</i>	33
<i>Index des matières</i>	34
<i>Abréviations courantes</i>	35

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 11 heures 4 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

Chers collègues, puis-je vous inviter, chacune et chacun, à regagner votre banc, de telle manière que nous puissions ouvrir la séance, ce que je fais par ces quelques mots.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Dock, Gahouchi, Lambelin, Lecomte et Simonet et M. Henquet, pour raisons de santé ;
- Mme De Bue, en mission.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

DÉBAT SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG-CETA)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA).

Comme nous l'avons décidé en Conférence des présidents, j'invite M. le Ministre-Président à s'exprimer

au lutrin, en rappelant que nous avons déjà eu, sur le plan technique, une longue réunion de commission hier.

Je rappelle que nous suspendrons la séance au terme de l'intervention de M. le Ministre-Président et que nous nous retrouverons, je le dis pour que chacun prenne ses dispositions, à 13 heures 30.

En fonction de la longueur des différentes interventions et du débat, nous avons prévu que les votes ne pouvaient pas intervenir au plus tôt avant 15 heures 30. Ils pourraient bien sûr se produire plus tard, si nécessaire.

Exposé de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Chers collègues, c'est un très grand plaisir pour moi de me retrouver ce matin parmi vous, dans notre cher Parlement de Wallonie, désormais célèbre aux quatre coins du monde, pour évoquer en quelques instants la saga du CETA.

Vous le savez, nous avons clôturé hier un accord avec les autres entités régionales et fédérales de la Belgique, avec la Commission européenne et, au fur et à mesure des signatures, avec les 27 autres États membres de l'Union européenne. C'est un accord qui vient au terme de plus d'un an de débats dans notre Parlement et de deux semaines très intenses de négociations.

Hier soir en commission, nous avons eu l'occasion de discuter des aspects plus techniques de ce traité, des avancées et de leur poids. Aujourd'hui, en séance plénière, vient le temps légitime des évaluations politiques, le temps de tirer les leçons de cette histoire très singulière que nous avons partagée.

La première leçon que je voudrais en tirer pour nourrir le débat que vous alimenterez cet après-midi porte sur le traité lui-même et sur le lien qu'il va créer entre nous et le Canada, si vous nous autorisez à déléguer la signature. Pourquoi fait-on finalement un accord avec le Canada ? C'est une question simple, mais elle mérite d'être posée. Pour des raisons économiques

et commerciales, sans doute, c'est le nom que porte le traité, mais ses effets économiques et commerciaux sont, dans le fond, très incertains.

On a tout lu sur l'impact qu'aura le CETA. Certains économistes nous prédisent la prospérité éternelle. D'autres nous annoncent un cataclysme économique. Toutefois, heureusement, comme la science économique n'est pas une science exacte, on peut se dire que la vérité ne sera sans doute ni l'une ni l'autre, qu'il y aura autant d'avis qu'il y a d'économistes et que les effets exacts et précis d'un tel accord sont probablement imprévisibles.

Les estimations les plus encourageantes, les plus optimistes, considèrent qu'un tel traité pourrait apporter, pour l'Union européenne, 12 milliards d'euros de valeur ajoutée supplémentaire et, pour le Canada, 8 milliards d'euros. C'est en soi un signe important. Si l'on rapporte ces deux chiffres à la taille de la population de l'Europe respectivement et du Canada, cela veut dire que ce traité, d'un point de vue commercial, est 10 fois plus intéressant pour le Canada que pour l'Union européenne.

Il a néanmoins pour nous une grande importance qui n'est peut-être pas économique, mais qui est fondamentalement politique. Le choix que fait le Canada de se lier à nous par ce qui est aussi un partenariat stratégique dont on a moins parlé est un choix politique majeur.

Vous le savez, au lendemain de la chute du mur de Berlin, au lendemain de la fin de la guerre froide, les États-Unis ont eu une tentation d'hégémonie. Ils se sont dit que, maintenant que le bloc soviétique était tombé, ils allaient devenir la première puissance du monde, celle qui allait, par son poids, pouvoir dicter sa loi.

Comme le vrai pouvoir aujourd'hui est de moins en moins le pouvoir des armées, est de plus en plus le pouvoir de l'argent, ils ont donc cherché à consolider le bloc américain. Ils ont créé l'ALENA, un espace de libre-échange avec le Canada et avec le Mexique.

Le Canada a beaucoup souffert de cet accord. Le Canada est devenu très très dépendant de ces échanges commerciaux avec les États-Unis et il a sûrement été le premier pays victime des arbitrages privés dont nous avons ici tant parlé.

Ils ont fait le choix, après mûre réflexion et après de grands débats politiques et démocratiques, de se tourner vers nous, de se tourner vers l'Europe. Ils ont fait le choix de dire : « Nous voulons cette alliance stratégique avec les Européens », bien sûr pour diversifier leurs relations commerciales, mais aussi pour affirmer un message fort, pour dire : « Dans le fond, nous sommes européens, nous sommes de population européenne par l'histoire de l'immigration essentiellement et nous avons gardé un attachement profond au mode de vie et au modèle de société européens, à la sécurité sociale, au service public, à la protection de l'environnement, au

respect extrêmement scrupuleux des droits de l'homme et des libertés individuelles ».

C'est un message politique de la plus grande importance qui s'inscrit pleinement dans l'idée européenne de l'ordre mondial. Nous ne voulons pas d'un ordre mondial dominé par quelques puissances hégémoniques. Nous voulons d'un ordre mondial multilatéral où chacun a sa voie. Le message que nous envoie le Canada s'inscrit pleinement dans cette vision.

Ne pas entendre ce message aurait été non seulement une erreur, mais une faute.

Cela ne veut pas dire que nous devons accepter ce traité que la Commission européenne a négocié pour notre compte – c'est ainsi que vont les compétences européennes – sans esprit critique, sans vigilance. Ce traité, c'est vrai, comporte de nombreuses garanties de respect des services publics, du droit du travail, de l'environnement, des valeurs sociales. Il est accompagné d'un partenariat stratégique qui incorpore et consacre les plus hauts standards de protection des droits de l'homme.

C'est aussi un traité que l'on appelle un traité de la nouvelle génération ; pas seulement un traité commercial, un traité économique et commercial, un traité de commerce et d'investissement. Il est fondé sur une logique d'ouverture, sur une logique de non-discrimination et il était fondé, dans sa première mouture en tout cas, sur des arbitrages strictement privés.

Or, puisqu'il est un traité de la nouvelle génération et pas seulement commercial, il touche du coup à des compétences nationales et régionales extrêmement importantes. Il touche à la vie des citoyens dans ce qu'elle a de plus fondamental, de plus intime : à l'alimentation, à l'agriculture, au service public, aux droits du travail, à l'environnement. Il est donc normal que nous soyons vigilants. Nous ne serions pas à la hauteur du mandat que nos concitoyens nous ont donné si nous n'exercions pas cette vigilance.

Vos travaux, dont je salue à nouveau la qualité et la profondeur, ont permis de déceler dans un traité de ce type, un double risque. Je ne dis pas un péril, je ne dis pas un danger, une menace, mais un double risque. Le risque d'abord de devoir travailler avec des normes, avec des règles qui sont parfois ambiguës. Le risque, ensuite, de laisser l'interprétation de ces normes et de ces règles ambiguës à des juges qui pourraient ne l'être pas moins. C'est là que gisait tout le problème d'un traité comme celui-là. La combinaison de ces deux risques peut être la porte ouverte à de grandes dérives. Elle peut conduire à l'affaiblissement de législations nationales qui sont essentielles, qui construisent notre modèle de société européen.

C'est cette analyse que vous avez construite qui a fondé notre démarche. Notre démarche était fondée sur la volonté de corriger le traité, nous l'avons dit d'emblée, de le corriger dans deux directions. Il fallait d'abord que les normes qui n'étaient pas suffisamment précises le deviennent. Il fallait que les flous et les ambiguïtés du traité soient levés. Nous l'avons fait en recourant à des méthodes diverses, mais toutes fortes en termes de garanties juridiques.

On aurait pu se dire : « Le traité est tellement mal ficelé qu'il faut rouvrir complètement la négociation ». On aurait pu. Certains y ont pensé, mais cela aurait été, pour nous, un abandon. Si l'on ouvrait la négociation, le Parlement wallon se privait finalement du pouvoir extraordinaire que nous avons gagné par un concours tout aussi extraordinaire de circonstances. La négociation revenait dans les mains, logiquement, du Gouvernement fédéral et/ou de la Commission en fonction des étapes de la procédure.

Rouvrir la négociation signifie aussi prendre le risque de remettre en cause des acquis importants en matière de protection des valeurs que j'ai mentionnés dans un Conseil européen, un Conseil de l'Union européenne, où le modèle de société à haute protection auquel nous sommes si attachés n'est pas partagé par tous.

Nous avons choisi de saisir la chance qui nous était donnée. Par le refus que nous avons exprimé, nous nous sommes mis en position de négociation, ce qui est tout à fait exceptionnel dans l'histoire de la construction européenne. Nous avons accepté de travailler à travers une logique d'amendements, en utilisant différents instruments juridiques qui le permettaient ; un instrument interprétatif qui apporte de nombreuses précisions juridiquement contraignantes, qui est partie intégrante de l'accord, qui a valeur d'amendement, n'en déplaît à ceux qui prétendent que l'on n'a pas touché à une virgule.

Relisez les passages de la déclaration de l'instrument conjoint sur le droit du travail, relisez les passages de cet instrument sur l'environnement et vous verrez qu'il s'agit bien d'amendements qui lèvent des ambiguïtés importantes.

Nous avons également demandé des clarifications. Nous avons toujours reconnu qu'il s'agissait là d'un exercice différent. Quand un traité aussi important suscite autant d'inquiétudes, autant de craintes, parfois même de phantasmes dans la société, nous aurions tort de ne pas les entendre. Nous aurions tort de ne pas demander aux auteurs du traité de mieux expliquer ce qu'ils ont voulu dire, de le clarifier, de le préciser et de nous donner des arguments convaincants, si ce traité comporte à ce point d'avantages que nous n'avons pas à émettre de telles craintes.

Nous avons travaillé avec des déclarations de la Commission et du Conseil. Nous en avons même écrit certaines nous-mêmes. Le Parlement wallon tient désormais la plume de la Commission et du Conseil. Nous avons clarifié des notions essentielles en matière de sauvegarde agricole, de protection des services publics – en ce compris les mutualités – et accompli là aussi de nouveaux pas, des apports précieux qui apaisent.

Comme nous n'avons pas voulu clarifier une fois pour toutes, mais rester vigilants tout au long de la vie de ce traité, nous avons mis en place un mécanisme d'évaluation. Tous les ans ou à d'autres intervalles – vous en déciderez – nous évaluerons les effets de ce traité sur la vie socioéconomique, sur la vie environnementale de notre Région. Nous aurons le pouvoir exorbitant de décider, si nous considérons que ses effets sont négatifs, d'en suspendre l'application et cela pas seulement pour nous, mais pour l'ensemble des 28 États membres et pour le Canada. Ces garanties sont absolument essentielles. Je suis heureux que nous ayons pu être entendus par nos partenaires européens et par la Commission.

Le deuxième exercice de correction auquel nous nous sommes livrés consistait à assurer les plus hauts standards de protection juridictionnelle. On pourrait se passer d'une juridiction ad hoc dans un traité comme celui-là. D'ailleurs, dans la phase d'application provisoire – cela a été rappelé hier – il n'y aura pas de mécanisme juridictionnel particulier. Les conflits entre les entreprises et les États seront traités devant les juridictions ordinaires. S'il faut un mécanisme ad hoc, alors nous devons en négocier dès maintenant les garanties pour l'avenir. Il le fallait pour éviter de revivre dans deux ans, trois ans, au moment de la ratification, une saga comme celle-ci ; mais aussi pour éviter d'être à nouveau isolé, dans une situation où nos craintes légitimes – je me réjouis qu'elles aient été reconnues comme légitimes – pourraient ne pas avoir été entendues.

Nous ne demandons pas des garanties juridictionnelles pour la beauté du geste, mais parce qu'il s'agit d'un élément essentiel. Dans l'Union européenne telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, un ancien président de la Commission européenne peut aller se recycler chez Goldman Sachs. Ce scandale indigné tous les citoyens européens et suscite bien peu de réactions de réprobation. Je ne voudrais pas que demain, dans un système juridictionnel ad hoc, un juge puisse lui aussi se recycler dans une multinationale et que le soupçon pèse sur les décisions d'une telle juridiction, qu'il ait pris ses décisions avec l'intention peut-être d'attirer l'attention favorable de telle ou telle multinationale.

Défendre de telles valeurs, de tels principes n'est pas un repli sur soi. Cela n'est pas défendre des intérêts locaux ou régionaux. Il s'agit de défendre des principes

qui valent pour l'ensemble des parties. Nous avons reçu de très nombreux témoignages de soutien venus des quatre coins de l'Europe et même du Canada, de citoyens, de juristes, de magistrats nous remerciant de mener pour eux un combat qui vaut pour tous.

Ce fut notre combat. Nous l'avons mené avec les moyens qui étaient les nôtres et nous avons pu, je pense, obtenir sur ce point les amendements essentiels. Le CETA amendé, le CETA corrigé est plus juste que l'ancien CETA. Il offre plus de garanties que l'ancien CETA et c'est celui-là que je défends devant vous.

Je voudrais à ce titre me permettre – ce n'est pas très habituel, mais ces temps étaient si intenses – d'adresser quelques remerciements – parce que ce n'est pas qu'une affaire personnelle – à propos de cette négociation.

Des remerciements à mes collègues du Gouvernement wallon qui m'ont soutenu tout au long de ce travail. Les autres collègues ne m'en voudront pas de saluer en particulier le rôle des deux Vices-présidents, mon collègue et ami, M. le Ministre Marcourt, dont le soutien indéfectible, autant politique que juridique et économique, m'a été très précieux ; et mon collègue Vice-président, M. le Ministre Prévot, qui s'est battu avec une belle énergie dans la dernière ligne droite de cette négociation.

Je me permettrai aussi et ce n'est pas habituel, de saluer les cinq collaborateurs d'exception qui nous ont accompagnés et que je ne nommerai pas : ils se reconnaîtront.

J'adresserai aussi un message chaleureux de remerciement au négociateur en chef de la Commission européenne, muni du mandat du président, M. Petriccione, qui a fait preuve, à l'égard des récalcitrants Wallons, d'un respect, d'une compréhension et d'une infinie patience.

La deuxième leçon que je voudrais tirer de cette saga porte sur l'Europe plus généralement et sur le rôle que nous, Wallons, nous pouvons et que nous, Wallons, nous devons jouer dans cette aventure européenne.

Nous sommes si profondément européens, nous sommes une terre centrale, une terre d'accueil, qui a vu passer toutes les batailles, qui a vu passer tous les peuples et beaucoup d'entre eux se sont installés ici et ont fait la richesse de notre Région.

Nous sommes une terre de houille et d'acier. C'est pour nous, entre autres, que fut fondée la CECA – la Communauté européenne du charbon et de l'acier – la première des organisations européennes.

Nous sommes une terre d'innovation et de lutte sociale, qui incarne mieux qu'aucune autre notre modèle social européen.

Rien n'est plus injuste et rien n'est plus blessant que de nous faire passer pour de mauvais Européens, mais nous sommes, c'est vrai, des Européens exigeants, parce que nous avons justement une haute idée de l'Europe, fondée en l'Europe tant d'espoirs, parce qu'elle nous a tant aidés à nous moderniser ; nous attendons énormément de l'Europe.

Les citoyens de Wallonie ne se reconnaissent pas dans l'Europe d'aujourd'hui. Ils ne se reconnaissent pas dans cette Europe des marchands et des banquiers, dans cette Europe de la concurrence effrénée, dans cette Europe du dumping qui tire tout le monde vers le bas, dans cette Europe qui est dure avec les faibles, comme nos amis Grecs, et faible avec les forts, comme les grands fraudeurs fiscaux.

Longtemps, cette déception, ce désamour que nous avons vécus pour l'Europe, fut une déception silencieuse, oscillant entre tristesse et colère. Puis, nous nous sommes réveillés. Nous avons décidé d'exprimer notre dépit européen. Nous nous sommes souvenus que notre Wallonie, son Gouvernement, son Parlement ont des compétences internationales et nous avons décidé d'en faire usage.

Nous avons osé désobéir, résister à la pression, aux ultimatus, avec ce côté un peu bravache que nous, Wallons, avons toujours un peu. C'était un risque politique, un risque d'isolement, de repréailles, peut-être, un risque de réputation, mais nous avons pris ce risque.

Vous, parlementaires wallons, vous vous êtes saisis du dossier avec sérieux, avec rigueur, avec passion. Je dois rendre à César ce qui appartient à César, je n'ai pas oublié que la première question qui m'a été posée sur le CETA venait de notre collègue, M. Hazée, qui a su convaincre autour de lui une petite poignée d'irréductibles parlementaires de se passionner pour ce sujet infiniment aride. Je voudrais saluer là aussi en particulier un quatuor féminin : Mmes Simonet, Ryckmans, Defrang-Firket et Zrihen.

Je le dis sans flatterie, la qualité de votre travail a rendu le nôtre possible. Le Gouvernement wallon n'aurait pas pu faire ce qu'il a fait s'il n'y avait pas eu avant le travail de mobilisation de la société civile et votre travail formidable d'investigation parlementaire. Cela fait vraiment la fierté de votre Parlement. Vous avez écouté les représentants de la société civile, vous avez auditionné des experts du plus haut niveau, vous avez rédigé des rapports et tout cela a été la base de notre travail.

Désormais, avec cette saga qui a fait – je l'ai dit hier – un peu de « chambard », toute l'Europe sait que le Parlement de Wallonie existe, toute l'Europe sait que le Parlement de Wallonie est passionnément européen et toute l'Europe sait que le Parlement de Wallonie fait un

travail sérieux et rigoureux, en ce compris sur des sujets aussi arides que les traités de commerce international.

La troisième et dernière leçon que je voudrais tirer de cette saga – et, Monsieur le Président, je prendrai bien moins que les 45 minutes que vous m’avez attribuées – porte sur nous-mêmes, sur nos institutions démocratiques wallonnes, sur l’impact que tout cela a eu sur notre vie, sur la trace que cela laissera sur le futur de nos travaux. Il y a eu, il y aura eu, un moment CETA dans la vie démocratique wallonne. Qui aurait pu imaginer cela ? L’attention portée sur nous tous les jours, matins et soirs, pendant deux semaines très intenses, a constitué un formidable moment de socialisation civique. Le travail rigoureux, je le dis à nouveau sans flatterie, de journalistes consciencieux qui ont expliqué avec la plus grande clarté, avec la plus grande objectivité, quels étaient les enjeux et quelles étaient les positions des uns et des autres, a été un formidable travail de pédagogie civique.

Notre Parlement a été présent dans l’espace public et médiatique comme jamais il ne l’avait été auparavant. On a parlé du CETA dans les familles, dans les bureaux, dans les cafés, sur les marchés, dans les écoles mêmes. Des citoyens de tous les âges et de toutes les conditions, qui ne connaissaient pas plus que nous au départ ce traité, en sont devenus des batteurs passionnés. Cet objet si obscur qui est un traité de commerce international est devenu, l’espace de quelques jours, l’objet de toutes les passions politiques. Vous avez rendu possible un formidable travail d’éducation civique sur des thèmes qui échappent généralement à l’attention publique. Vous nous avez donné aussi un petit moment de fierté. Je n’ai jamais autant reçu de messages de gens qui se disaient fiers d’être wallons. C’est vrai que quand nous affirmons nos valeurs, *nos estans firs d’esse wallons* !

La question désormais est celle-ci : qu’allons-nous faire de tout cela ? Comment allons-nous faire vivre cet élan démocratique extraordinaire ? Le découragement politique, le retrait civique, il a deux causes : la première cause, c’est le fameux « il n’y a pas d’alternative » de Margaret Thatcher. Quand on dit aux citoyens : « Voilà, c’est comme cela, le monde est comme cela, il est comme il est et l’on ne peut rien y faire. On ne peut pas le changer » ; quand on dit aux citoyens : « Le traité est comme il est. Il n’est pas si mal, on ne peut pas tenter de le modifier, il faut le prendre tel qu’il est », cela conduit à cette question : « À quoi bon ? » À quoi bon se battre et se mobiliser ? À quoi bon débattre ? À quoi bon tenter de convaincre ?

L’autre grand risque de démotivation politique et c’est une tentation forte à notre époque est une certaine forme de simplification à outrance, une opposition pure et simple, une protestation sans destin, un refus d’analyser les contraintes, un refus de prendre en compte les rapports de forces, faire croire que tout est possible, qu’il n’y a qu’à et refuser tout ce qui n’est pas la victoire totale et absolue. Le refus de la complexité

du monde n’est pas une voie politique prometteuse. Le monde est complexe, qu’on le veuille ou non. Nous ne pouvons apporter à un monde complexe que des solutions qui le sont aussi.

Bien sûr, la dénonciation procure un certain plaisir, mais elle ne change rien. Vous avez su, vous, membres du Parlement wallon, dans vos travaux et dans votre résolution, éviter ces deux écueils. Vous avez demandé presque l’impossible, mais en gardant le sens du réel et nous vous avons suivis dans cette voie.

J’ai conscience que le compromis – parce que c’en est un et ce n’est pas un gros mot, c’est l’essence même de la politique – que nous vous présentons, il faudra beaucoup de pédagogie, beaucoup d’humilité et du temps pour l’expliquer à nos concitoyens, en particulier à tous ceux qui ont pensé que, dans un moment d’embrasement, on allait jeter un coup de pied dans la fourmilière et tout envoyer valdinguer. Il faudra expliquer patiemment ce que nous avons et ce que nous n’avons pas obtenu. Il faudra expliquer pourquoi, néanmoins, nous pensons qu’il faut accepter cet accord.

Ce que je crois que nous devons éviter à tout prix dans ce débat, c’est la condescendance. Je le dis en toute confraternité, j’ai entendu ici et là dire que, dans le fond, les Wallons n’avaient pas compris, on leur a expliqué avec des déclarations qui expliquent et maintenant qu’ils ont compris, ils se sont rangés. Je le dis franchement, le Gouvernement wallon et le Parlement wallon ne se sentent pas offusqués ni offensés par ce type de remarque. Cela fait partie du jeu politique, mais pour toutes ces organisations de la société civile qui se sont mobilisées, qui ont étudié, qui ont travaillé, qui ont compris, pour tous ces citoyens qui ont accompagné et soutenu ce combat – 70 % selon un dernier sondage – cette condescendance est une offense.

Je le dis sereinement, je crois que toutes et tous, ensemble, nous valons mieux que cela.

Chers collègues, déjà – parce que les dernières semaines furent longues – je conclus.

L’expérience démocratique que nous avons vécue vaut pour ces résultats. Nous avons un meilleur traité. Il n’est pas parfait, mais c’est un meilleur traité, un CETA corrigé, un CETA amélioré, un CETA qui va nous permettre – je le disais en introduction – de nouer ces relations fraternelles avec le peuple canadien et d’entretenir avec eux des relations économiques, commerciales, mais aussi politiques de plus en plus étroites. Nous avons un CETA qui, si nous le suivons, peut aussi devenir pour nous une référence puisque, malgré ses défauts, c’est aujourd’hui le traité qui comporte le niveau d’exigences en matière de normes sociales, environnementales, de protection de l’agriculture et des PME, de protection des services publics, de la sécurité sociale, le plus élevé qui existe. Nous n’accepterons jamais qu’un CETA tel que celui-là

comporte des mécanismes d'arbitrage privé et nous avons conditionné notre ratification à la mise en place d'une vraie juridiction, dont la constitution sera soumise à la Cour de justice de l'Union européenne. Ce traité doit devenir notre référence.

Nous devons dire que nous ne négocierons pas de traité au rabais. Nous ne négocierons plus de traités qui ne respectent pas ce niveau de référence.

D'ores et déjà, on peut en tirer la leçon : le TTIP, avec le CETA amélioré, est mort et enterré. Un certain nombre d'autres négociations ne se portent pas, elles, non plus très bien.

Le Parlement et le Gouvernement de Wallonie traiteront avec ces balises, traiteront les prochains dossiers avec l'expérience que nous avons acquise dans cette formidable discussion. J'espère que du haut du Berlémont, Mme Malmström, la commissaire en charge du Commerce – qui sait désormais que nous existons et que nous sommes coriaces – cette fois, nous entendra.

Cette expérience démocratique a aussi, au-delà du résultat, une valeur en elle-même. Vous avez été un laboratoire. Vous avez été le seul Parlement en Europe qui a mené un tel débat avant la signature. Vous avez bien fait de le faire, car la mécanique de l'application provisoire, si nous n'avions pas mené ce débat maintenant, aurait privé votre Parlement de son pouvoir et de sa responsabilité de contrôle démocratique.

Cela suscite beaucoup de débats en Europe. Cela suscite beaucoup de curiosité, beaucoup d'attention. J'espère que demain, beaucoup d'autres parlements nationaux ou régionaux, dotés des mêmes compétences que nous, voudront comme nous mener cette formidable expérience de délibération collective.

Si cela se produit, rien ne sera plus jamais comme avant. Si cela se produit, on ne donnera plus de mandat de négociation sans avoir mené avant un examen préalable extrêmement scrupuleux. Si cela se produit, nous demanderons des comptes à intervalles réguliers à ceux qui négocient en notre nom. Si cela se produit, nous regarderons les résultats avec un esprit critique. Si cela se produit, nous continuerons de suivre les traités après leur entrée en vigueur. Il ne s'agit pas de débattre tout au long de sa constitution ; il faut aussi continuer à le suivre dans ses effets. Ce que vous ferez selon les modalités que vous déterminerez, en examinant ses conséquences économiques, sociales et environnementales et en vous réservant le droit extraordinaire, si vous l'estimez nécessaire, d'en suspendre intégralement l'application.

Quoi qu'en disent les cyniques, c'est une formidable avancée démocratique. Rien que pour cela, l'aventure du CETA méritait d'être vécue.

Pour m'avoir permis de la vivre avec vous, je n'ai qu'un mot à vous dire : « Merci ».

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, comme convenu à la Conférence des présidents, nous allons suspendre nos travaux. Nous nous retrouverons à 13 heures 30 pour entendre M. Jeholet, premier orateur.

À tout à l'heure.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 13 heures 35 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

ABSENCES MOTIVÉES

(Suite)

M. le Président. - D'emblée, en complément de la communication faite à l'ouverture de la séance, je vous informe qu'a demandé d'excuser son absence cet après-midi, M. Denis, pour raisons de santé.

DÉBAT SUR L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL (AECG-CETA)

(Suite)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA).

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, aujourd'hui je voudrais tout d'abord saluer l'accord qui est intervenu. Cela prouve une nouvelle fois que, même dans des moments particulièrement difficiles et délicats, la Belgique est toujours capable de sortir de ce genre de situation la tête plus ou moins haute. Il importe de souligner que, malgré la complexité du système institutionnel de notre pays, nous avons pu trouver les voies et moyens pour rencontrer les points de vue et concilier les perceptions différentes que nous avons de ce traité.

À cet égard, je souhaiterais saluer le rôle de chacune des parties qui étaient présentes autour de la table en vue de la conclusion d'un accord sur les différents éléments de fond. Vous avez, Monsieur le Ministre-Président, souligné – je le ferai aussi – le rôle important

de M. Petriccione, négociateur en chef de la Commission européenne.

Je salue aussi votre implication dans ce dossier, comme celui du ministre des Affaires étrangères avec qui, je le sais, vous avez beaucoup travaillé, mais aussi le Premier ministre et vos collègues, les collègues et les représentants des autres entités fédérées. Je sais que vous n'avez pas eu facile. Tout d'abord votre position et la position de votre parti au sein de l'international socialiste, ou en tout cas, européenne, puisque les socialistes français, les Allemands, les Italiens et même la gauche radicale en Grèce s'étaient prononcés sur le CETA.

Vous avez dû commencer par convaincre, mais vous avez dû aussi convaincre et on le sait, dans les derniers moments, les derniers jours, les dernières heures – en commission, on l'a vu, certains parlementaires auraient souhaité encore du temps et travailler davantage –, mais vous avez dû convaincre au sein de votre parti. Votre partenaire aussi qui, il y a encore quelques heures, souhaitait retirer la prise. C'est vrai que des mots forts ont été prononcés en commission ces derniers jours, ces dernières heures, la résistance, une fronde, c'était un « non » ferme et vous avez pu convaincre.

Vous avez pu convaincre, parfois avec des extrêmes, du « non » catégorique, certain, à un « oui » euphorique aujourd'hui. Il faut relativiser et vous l'avez fait également ce matin. J'ai aussi ressenti ce matin, à travers votre émotion, un investissement personnel, ainsi que celui de vos proches, important et fort. Je salue à nouveau votre travail.

Les commentaires aujourd'hui soulignent que vous avez enfin trouvé votre place sous le rôle qui vous était destiné au sein de notre Parlement de Wallonie. C'est vrai que la presse internationale parle de la Wallonie, Paul Magnette est connu partout en Europe aujourd'hui, en quelque sorte « Magnette mania », n'en déplaise à certains – pas toujours où vous croyez –, mais le CETA est important, on l'a dit à de nombreuses reprises.

Je souhaite vraiment que l'investissement, le travail, la disponibilité soient maintenant les mêmes pour mener à bien nos dossiers ici en Wallonie, les réformes que nous devons porter.

C'est vrai que c'est passé un peu sous silence, mais on a eu le débat sur les notes d'orientation quelques jours avec des dossiers importants pour l'emploi, pour le redressement économique de la Wallonie, mais des réformes aussi en matière de solidarité, en matière de politique familiale, de logement. Bref, des sujets aussi qui touchent le cœur des citoyens wallons.

J'espère que l'on pourra travailler dans les heures, dans les jours, dans les semaines et mois qui viennent avec cette même détermination pour mener à bien des

réformes en Wallonie qui nous paraissent indispensables.

Vous l'avez dit, ne pas avoir d'accord sur le CETA et avec le Canada aurait été une erreur – vous avez même parlé de faute – sur le plan politique. Aujourd'hui, nous sommes contents que nous puissions désormais à nouveau parler de nos amis canadiens et que nous puissions renouer des relations cordiales avec eux.

Je ferai simplement une parenthèse. On peut toujours ressasser ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait, mais quand la Wallonie a demandé autant de comptes sur les droits de l'homme au Canada, vous devez comprendre – et beaucoup d'entre nous ont des relations avec le Canada, avec le Québec – que, à un moment donné, cela a pu être terriblement ressenti comme offensant auprès de nos amis canadiens.

Je suis également heureux parce que ce traité était voulu aussi et surtout par les Québécois, avec qui nous partageons énormément de valeurs et une culture commune depuis déjà plusieurs siècles. Rien que cela, c'était pour la Belle Province surtout une façon de se tourner vers le Vieux Continent, alors que beaucoup de Canadiens anglophones lorgnent aujourd'hui vers l'Asie.

Je le répète, le Canada est un pays qui possède un modèle très proche du nôtre. C'est un pays qui partage nos normes, nos standards et nos valeurs.

Vous l'avez dit, sur le plan politique, cela aurait été une erreur, une faute. Sur le plan commercial aussi et vous le savez très bien, le ministre de l'Économie le sait aussi. Ce n'est pas parce qu'à un moment donné on doit mettre des garde-fous aux relations et aux traités commerciaux que l'on peut avoir avec d'autres pays, que l'on doit demain se dire qu'il ne faut plus de traités commerciaux.

On a besoin de relations commerciales, on a besoin d'exporter davantage. Vous le dites à l'occasion d'autres discours, nos entreprises sont trop petites, sont trop peu tournées vers l'extérieur, trop peu tournées en matière d'exportation vers des pays émergents. Je rappelle que nos exportations représentent 18 % à peine des exportations belges. Si l'on veut soutenir l'activité économique et créer des emplois, on a besoin d'exporter, c'est essentiel.

À travers différents traités que nous avons acceptés, que nous avons ratifiés ici – traité Corée du Sud 2011 – on a vu combien les entreprises belges et wallonnes ont augmenté leur part d'exportation, d'où l'importance de conclure des traités commerciaux et, a fortiori, avec le Canada.

Monsieur le Ministre-Président, il n'y a rien de pire que la filiosité et le repli sur soi. On a eu les débats en commission et bien souvent on a dit : « On aime nos entreprises ». Je pense que tous ici, au sein de ce Parlement, nous aimons nos entreprises wallonnes, nous

les soutenons, nous voulons qu'elles se développent, mais il faut aussi croire en elles.

Quand on sait aujourd'hui qu'une entreprise sur deux exporte, il faut davantage soutenir les exportations. Il faut croire que davantage elles peuvent aller chercher des marchés au-delà de nos frontières : la Flandre pour commencer, les pays qui nous entourent, mais aussi les pays émergents.

Au MR, nous sommes satisfaits d'avoir pu conclure ce traité pour des raisons – je l'ai dit – politiques, mais aussi pour des raisons économiques et commerciales.

Par ailleurs, je peux comprendre que ce genre de traité suscite des questions auprès de nos concitoyens. Nous avons essayé d'y répondre de la meilleure des façons. Cependant, tout au long du débat, je ne peux m'empêcher de penser que des libertés ont été prises avec la réalité et la vérité.

Lorsque l'on parle de poulet chloré ou de bœuf aux hormones, on ne m'enlève pas de l'idée que nos débats ont subi une certaine forme d'instrumentalisation, d'intoxication.

Un mensonge cent fois répété ne devient pas une vérité, mais il en prend malheureusement les apparences. Je peux mesurer la déception des personnes opposées au CETA pour des raisons dogmatiques, opposées au faux CETA qu'on leur a vendu et qu'on leur a présenté comme une véritable monstruosité dès le départ. Ne vous détrompez pas, on peut être contre le CETA. Chacun a le droit de défendre ses convictions. Il s'agit seulement de le faire en se reposant sur des arguments crédibles. Après l'avoir négocié pendant cinq ans, comment comprendre que ce texte de 1 600 pages puisse passer en quelques jours du statut de persona non grata au statut d'invité d'honneur de ce Parlement.

Le rôle de l'homme politique n'est pas de susciter les craintes, mais d'y répondre. Vous avez évoqué tout à l'heure, on a parlé du CETA partout, dans les cafés, sur les marchés, c'est vrai, mais je ne suis pas certain que tous les citoyens wallons mesureraient les enjeux, les opportunités d'un traité commercial avec le Canada. Ce qui faisait peur à nos concitoyens, c'est l'Europe, c'est l'institution européenne, c'est l'Europe technocrate, c'est l'Europe qui ne répond pas aux problèmes quotidiens des citoyens. C'est l'Europe que nous n'aimons pas nécessairement aujourd'hui, que nous n'aimons pas, car elle ne répond pas à toute une série de préoccupations ; elle semble éloignée des citoyens. Ce n'est pas pour cela que l'on doit jouer sur les peurs.

Je ne dis pas vous, Monsieur le Ministre-Président, que vous l'avez fait. À un moment donné, le débat n'était pas uniquement sur le CETA, il était par rapport à une Région, une petite région qu'est la Wallonie, qui s'en prend à la méchante Europe responsable de tous les maux. C'est David contre Goliath, c'est le petit qui s'en

prend au grand, au fort ; cela, vous devez reconnaître que l'opinion, les citoyens aiment, en général, ce type de débat.

Vous êtes confrontés aujourd'hui, car des personnes sont très heureuses et très satisfaites de l'accord ; il y a également des personnes déçues. On a l'impression, aujourd'hui, parce que l'on va donner la délégation au Fédéral pour signer cet accord, que finalement, on est revenu en arrière, on n'a pas assumé cette position face à l'Europe.

C'est vrai que l'Europe ne fait plus beaucoup rêver. Certains n'ont de cesse au nom d'un souverainisme suranné de la décrier, de la vilipender, de la noircir. Soyons de bon compte, elle nous a quelques fois déçus, désorientés, énervés, mais nous gardons cheville au corps cette foi inébranlable dans la capacité à surmonter les obstacles et les épreuves.

Je le confesse, nous avons été inquiets quand nous avons vu, avec un opportunisme certain et un objectif caché, certains eurosceptiques vous apporter leur soutien parfois encombrant et pernicieux. Je suis sûr que quand Mme Le Pen ou M. Mélenchon ont soutenu la Wallonie ou votre combat, des soutiens vous ont fait plus plaisir que ceux-là. Ne nous trompons pas de combat. Si l'Europe a déçu et déçoit sans doute encore, c'est aussi une formidable aventure. Il ne fallait pas être des grains de sable qui grippent durablement la mécanique. Nous sommes attachés à l'idée européenne, fondamentalement et viscéralement attachés à cette construction, cette unité et cette idée européennes. Dire non au CETA aurait été affaiblir la Wallonie, affaiblir la Belgique, mais aussi affaiblir l'Europe.

On ne peut m'empêcher de penser que l'idée dans ce dossier sur le CETA que la politique... vous me direz la politique au sens noble ou la politique politicienne, mais elle est jouée dans l'évolution du dossier. Chacun mesurera sa part de responsabilité et l'histoire nous le dira un jour. Je souligne le travail, comme vous, du Parlement de Wallonie, le travail de certains parlementaires plus que d'autres, parce qu'il ne faut pas être hypocrite non plus, croire que les 75 parlementaires que nous sommes, que pour eux, le CETA n'a plus de secret, cela ne correspond pas non plus à la réalité.

Je souligne le travail qui a été fait au Parlement wallon depuis 2014-2015.

Simplement, un peu de mémoire, les négociations du CETA ont débuté en 2009 pour s'arrêter en 2014, avec des personnages politiques clés.

(Réaction de Mme Zrihen)

Voulez-vous venir à ma place, Madame Zrihen ?

Des personnages clés, si vous le voulez, je ne vais pas les citer, mais quand un président de parti a eu autant de responsabilités, y compris dans ce dossier,

s'est aussi peu manifesté et que, dimanche, sur un plateau télévisé on refait toute l'histoire, on essaie d'exister par rapport au ministre-président. Il y a quand même des choses qui peuvent interpeller. J'essaie de le dire sans polémique, mais je pense que la vérité a aussi ses droits.

C'est clair, Monsieur le Ministre-Président, que le coup politique, vous l'avez gagné. C'est vrai que l'on ne peut pas dire qu'à un moment donné, les sondages n'ont absolument pas joué ou le fait que la symétrie après 2014 de ne pas avoir des majorités identiques dans les entités fédérées et au Fédéral ait joué quand même un peu. Je ne suis pas certain qu'avec le même Premier ministre de 2011 à 2014, on aurait eu, dans cette assemblée, le débat comme nous l'avons eu sur le CETA. On ne va pas refaire l'histoire. Aujourd'hui, je dis : « Essayons de positiver le débat ».

Aujourd'hui, on nous présente un nouveau CETA. Il y en a qui aiment bien, l'ancien, le nouveau, c'est comme le testament. Je ne pense pas que c'est vous, ce sont peut-être d'autres ici dans cet hémicycle. Nous devons avoir la correction de nous demander ce qu'il y a réellement de nouveau. On est loin des fanfaronnades de certains. À nouveau, je ne mets certainement pas tout le monde dans le même pot. Des déclarations matamoresques de certains politiques, il y a encore quelques jours, mais c'est vrai, on a rendu plus contraignant les documents, les instruments aujourd'hui interprétatifs. C'est vrai que des précisions, des clarifications ont été faites, ainsi que certaines avancées. Maintenant, il faut avoir aussi un tout petit peu d'humilité. Tout le monde, quand j'entends que la Wallonie a tenu la plume de la Commission, je la félicite. Parfois, à vous entendre, vous avez réécrit le traité. Dans les faits – je le dis, ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas eu des précisions, des clarifications, on peut même parler d'avancées –, aucune ligne du traité n'a été modifiée. Cela ne veut pas dire, comme je l'ai dit, qu'il n'y a pas eu dans les instruments interprétatifs, un certain nombre d'avancées.

Vous l'avez dit vous-même, si l'on avait décidé de rouvrir les négociations sur le traité, cela aurait posé un véritable problème. Je pense que vous l'avez reconnu. C'est tout à fait logique à partir du moment où les Canadiens et autres États membres européens n'ont pas participé à ces négociations. Vous l'avez dit, certains auraient souhaité rouvrir les négociations et le traité. On a pu le faire. Cela, à un moment donné, c'est la *realpolitik*, c'est la politique aussi pragmatique. De plus, l'objet des négociations concernait exclusivement l'interprétation du traité.

On peut jouer sur les mots – je ne le ferai pas aujourd'hui – de voir où l'on place le curseur, les clarifications, si ce qui a changé est fondamental, si c'est cosmétique. Chacun a aussi sa vérité par rapport à cela. Ce qui importe aujourd'hui, c'est d'avoir pu avancer.

En ce qui concerne le tribunal d'arbitrage, la résolution de notre Parlement n'en voulait pas. L'ICS est maintenu, mais il est vrai que la Commission prend des engagements forts et précis sur les contours du futur système.

Soulignons également qu'un avis de la Cour de justice européenne sera sollicité par la Belgique, sur le point précis des tribunaux d'arbitrage. Il s'agira donc de déterminer la contrainte de ce type d'avis.

Toute la partie de l'accord relève de la compétence exclusive de l'Union et entrera bien en vigueur provisoirement entre la signature et la ratification.

En ce qui concerne les droits de l'homme, les PME, le principe de précaution et les marchés publics, rien n'a fondamentalement changé. C'est bien normal, car tout se trouvait dans le traité. Vous demandiez une exception agricole, interdiction du bœuf aux hormones, du poulet chloré, des OGM. Cependant, il n'en est rien, puisque toutes les balises à ce sujet sont déjà garanties par les normes européennes. Ces dérives alimentaires étaient, sont et seront toujours demain interdites sur le territoire européen.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez eu la correction, en commission, pas hier, mais à l'avant-dernière commission, de reconnaître certains faits, y compris par rapport – on en parle beaucoup – des produits AOP. D'une part, il appartenait aux régions d'introduire des demandes, s'il y avait des demandes de protéger certains produits. Vous l'avez dit, aucune entité, ni la Wallonie, ni la Flandre, ne l'a fait. En mentionnant aussi des différences – là j'ai été un peu froissé – entre le fromage de Herve, par exemple, et le parmesan ou la feta. Je mets plutôt le fromage de Herve à un autre niveau, mais j'ai compris aussi votre explication par rapport aux AOP.

Enfin, on parle de ce texte comme d'un texte fondamental pour l'avenir de l'Europe. Certains avancent déjà qu'il y aura un avant et un après-CETA. Probablement, Monsieur le Ministre, pour vous il y aura un avant et un après, c'est sûr. En cela, je suis assez d'accord qu'il y aura un avant et un après, parce que le fait régional a été aussi largement reconnu et la Région est, sans blâmer ou minimiser les autres parlements, mais c'est vrai que le Parlement wallon a suscité beaucoup de débats par rapport aux autres parlements. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à un accord et c'est une bonne chose dont nous pouvons nous réjouir.

Ce que nous devons toutefois garder à l'esprit, c'est que maintenant nous devons aussi travailler à rétablir nos relations avec nos partenaires au sein de l'Union européenne. Ne nous trompons pas, l'image de la Wallonie est quelque peu écornée, non seulement au sein de l'Europe, mais également vis-à-vis de certains pays d'outre-mer. J'espère que cela ne conduira pas à un

affaiblissement de nos positions dans nos relations futures.

Il importe donc de rester mobilisés et d'entamer dès à présent un travail de reconquête de nos relations diplomatiques et de travail au sein de l'Europe. On sait combien nos régions sont dépendantes des aides européennes et combien les soutiens de l'Europe sont importants pour mener à bien de grands projets pour notre Région.

Je conclurai par ceci : si aujourd'hui nous sommes satisfaits et heureux de l'issue de ce dossier, de ce oui au CETA, nous devons déjà penser à demain.

(Applaudissements)

M. le Président. - Après M. Jeholet et conformément à la décision de la Conférence des présidents, nous passons d'un groupe à l'autre. C'est un peu exceptionnel, d'habitude il y a une alternance majorité-opposition. Ici, nous venons d'entendre l'ensemble du groupe MR, par la voix de son président de groupe, M. Jeholet.

Nous allons maintenant entendre l'ensemble du groupe socialiste, où j'ai comme oratrice seule inscrite Mme Zrihen.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je laisserai quelques minutes à un des mes collègues, en particulier notre président de groupe.

Monsieur le Ministre-Président, j'ai envie de dire « même pas peur » d'encore une fois oser nous dire « petite Wallonie ». Vous ne vous rendez pas compte du travail qu'il va falloir que l'on fasse aujourd'hui à cause de vous, à cause de ce monstrueux discrédit que vous avez jeté sur nous. Vous savez quoi ? Même pas peur.

Même pas peur parce que, contrairement à ce que vous dites, je laisserai par rapport à d'autres le simplisme socialiste tel qu'il a été évoqué par certains ce matin.

Je vous rappelle que la lecture d'un texte européen et d'un traité, même par un ancien commissaire qui a travaillé pendant tant d'années, capable d'avoir des envolées homériques au nom de la démocratie et que nous avons beaucoup respecté, dirait aujourd'hui : « Le réel, c'est simplement ce texte de traité de 238 pages avec les annexes. Les 35 petits éléments par la suite, la note interprétative et l'accord intrabelge, tout cela, on le laisse de côté ».

Qu'allez-vous dire à l'Irlande qui a fait également un protocole ? Qu'allez-vous dire au Royaume-Uni, à la Hongrie, au Portugal, à la Grèce ? Que dirais-je de la Pologne, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Slovaquie, encore une fois de la Belgique, de la Bulgarie et

d'autres ? Qu'eux aussi ont vraiment porté atteinte de manière absolument énorme à ce magnifique traité que vous voulez considérer comme étant un monolithe qui n'a jamais été transformé.

Ne soyez pas de mauvaise foi. Admettez que c'est grâce à un travail – et nous ne le revendiquons même pas en tant que Wallonie, parce que tout ce qui a été acquis et dont je vous donnerai le détail par la suite, l'a été non pas pour la Wallonie ni même pour toute la Belgique – nous n'avons pas cette prétention. Ce sera au niveau européen et pour les futurs traités.

Quant à l'amitié du Canada, oserais-je vous dire qu'hier, dans l'interview de cette télévision canadienne qui est venue, il y a une semaine, fort perplexe vis-à-vis des propos qu'elle avait entendus, on m'a avoué « On est bien contents de ce que vous avez fait sur l'ICS, Madame ». Après les coups encaissés avec cet ISDS, ce milliard d'euros qui est sur la route à cause de tous les conflits que nous avons, cette manière dont on s'est fait rouler 200 millions avec l'ALENA et le NAFTA et dont on paie les conséquences aujourd'hui, la barre des litiges est enfin mise au niveau des vraies compétences.

Lorsque l'on constate qu'un travail parlementaire, démocratique, fait dans ces conditions, permet des avancées au niveau européen, on pourrait se dire : « On est clairs, confiants et heureux que grâce aux mécanismes intrabelges, il va arriver à un niveau de reconnaissance et d'identification ». Au lieu de cela, vous dites : « Ce que vous avez fait, ce sont des trucs à marge, cela ne sert à rien ». On nous avait affirmé que l'ISDS – vous étiez en séance – ne bougerait jamais. Si je n'avais fait cette interpellation qu'ici, je pourrais penser que j'ai peut-être eu un moment d'égarement. Mais non, dans toutes les assemblées où j'ai eu le plaisir de rencontrer Mme Malmström, je lui ai posé la même question et à chaque fois, elle m'a dit « *No way*, cela ne changera pas, Madame, il n'y a rien qui bouge ».

ISDS, ICS, ICS appliqué. Hé bien non ! Il n'est même pas appliqué dans la clause provisoire – nous l'avons obtenu et cela est inscrit dans le texte – si demain, nous n'obtenons pas les exigences à la fois de la sélection des magistrats et l'assurance que les standards de la Cour européenne de justice seront appliqués. Vous n'allez pas me faire croire que, dans cette assemblée si docte – laissons au Fédéral ses erreurs de calcul –, personne ne sait ni lire, ni écrire, ni compter !

Avons-nous vraiment fait quelque chose à la marge, simplement pour faire de la musculation, parce qu'il est vrai que l'on s'ennuie ? On pourrait imaginer que l'on s'ennuie dans ce Parlement. Vous, peut-être, dans l'opposition. Mais nous, dans la majorité, au niveau du Parlement wallon, je peux vous dire que l'on travaille ! Et on le fait avancer.

C'est vrai que les informations qui sont données tous les matins de la progression, de l'évolution, des centres

de compétence et de tout ce que l'on fait vous dérangeant. Cela vous dérange parce que, oui, il y a comparaison. Comparaison est-elle raison ? Je ne sais pas.

Vous parlerai-je de l'histoire de Bolkestein ? Vous savez, un jour, dans d'autres assemblées au niveau fédéral...

(Réactions dans l'assemblée)

C'est vrai, j'ai remarqué qu'au Fédéral, on n'aime pas l'histoire, surtout quand elle rappelle de mauvais souvenirs et qu'elle remet des gens devant leurs responsabilités. Oui ou non, à un moment donné, que ce soit devant Bolkestein – je remonterai encore plus loin – devant Lamy, n'avez-vous pas tous argumenté que cela pouvait être une opportunité tellement magnifique pour l'emploi et la croissance ? Pour revenir quelques années plus tard dire : « Ce n'était franchement pas une bonne idée ».

Qu'avons-nous fait ? Nous avons pris ce texte, oui, après huit ans, parce que ceux qui travaillent sur le TTIP aujourd'hui le savent. Vous nous l'avez souvent reproché : « Ne parlez pas du TTIP, Madame, Messieurs, puisque le texte n'est pas finalisé. Attendez qu'il soit finalisé avant de faire vos commentaires ». On a attendu que le texte du CETA soit finalisé et qu'il soit déposé sur nos bancs. C'est vrai, grâce à cette magnifique réforme, la sixième réforme, nous avons autorité pour pouvoir légiférer en la matière. Donc, nous l'avons fait.

Que nous n'ayons pas le même point de vue, je peux le comprendre. Entre une annonce de sirène qui s'appelle la loi du marché et toute la séduction que cela peut représenter sur des chiffres auxquels nous avons opposé d'autres chiffres, c'est vrai que vous pouvez imaginer que les vôtres seraient meilleures. Sauf que, dans la pratique, si comparaison n'est pas raison – je me permets quand même de voir ce qu'il se passe en Colombie, avec l'ALENA – les chiffres sont très mauvais. Les dispositifs qui ont été mis en place dans les traités vont tout à fait à l'encontre du développement du commerce avec – et c'est là où nous ne sommes pas d'accord – nos normes environnementales, sociales et de travail.

Oui, pas n'importe quel commerce, oui, pas du libre marché à n'importe quel prix, oui, une place et une régulation faites par l'État, parce que notre premier intérêt, nous, parlementaires élus par les citoyens, c'est quand même bien leur bien-être, leur développement, c'est de faire en sorte que, demain, on ne leur réponde pas avec une impuissance calculée : « Ce n'est pas nous, c'est Bruxelles ».

Le CETA, on l'a pris à bras le corps. Ce CETA n'est pas le CETA dont vous parlez, il s'appellera désormais « new CETA », parce qu'il a, dans son corps intégral, de nouveaux éléments que vous pourrez peut-être nier

autant que vous voulez, mais dites-vous bien que, dans la conception même européenne, le texte est pris dans son intégralité ou il n'est pas pris. Cela a été affirmé tel quel par tous les dispositifs qui ont été faits en intergouvernemental.

Bien sûr, les mots d'ordre sont : « Surtout ne réagissez pas, surtout ne nous agitions pas, ne gâchons pas ce plaisir ». Je ne pourrais quand même pas passer sur les injures qui ont été proférées à notre égard, de ces « rouges » qui inondent la Wallonie. Laissez la peur du rouge aux bêtes à cornes, s'il vous plaît, ayez un peu plus de tenue. Je ne vous dirai pas les injures et menaces selon lesquelles nous allions signer à genoux, simplement, parce qu'à un moment donné nous pensons qu'il était important de mettre dans le corps même de notre travail ce pour quoi nous sommes ici.

Oui, nous ne voulons pas que les multinationales dictent leurs lois et leurs droits aux États, dans des règlements judiciaires. Oui, nous voulons que les agriculteurs aient la capacité, demain, les petites et moyennes entreprises que vous défendez si bien – mais peut-être que nous faisons un peu plus, nous leur donnons des armes pour se défendre et nous faisons en sorte que demain – elles soient sur le même pied d'égalité que les autres entreprises.

Oui, peut-être que vous avez été un peu énervé, pour certains, du fait que la Wallonie est allée parler en direct avec le Canada et que l'on n'a pas vraiment senti une tension, parce que le Canada a dit : « Tout ce que vous proposez est fort intéressant. Si vous le dites, nous l'accepterons ».

Bien sûr que cela vous dérange de savoir que, peut-être, nous avons même eu la capacité, nous qui savons lire et écrire, d'écrire des textes. Il en est ainsi lorsque les gens prennent vraiment la volonté de travailler pour la mission qu'ils ont.

À côté, que vous dirais-je encore que je n'ai pas encore dit ? C'est que cela ne sert à rien d'humilier ses partenaires, surtout si ce n'est que cela ne vous grandit pas plus, bien au contraire.

Oui ou non avons-nous envoyé cette lettre il y a huit mois ? Avons-nous reçu des réponses ? Avons-nous eu le bonheur d'être entendus ? Avons-nous eu le plaisir d'avoir des personnalités du Fédéral qui seraient venues nous expliquer de manière intense l'engagement qu'elles avaient pris pour défendre la Belgique ?

Pourquoi a-t-il fallu que l'on y aille de 10 jours de travail intensif pour réussir à obtenir véritablement ce que d'autres pendant huit ans n'ont pas obtenu et que pendant deux ans, dans d'autres États membres, on a travaillé par la règle du silence ? Parce qu'il faut dire toutes les règles.

Pourquoi sommes-nous dans l'accélération du tempo ? Tout simplement parce que dès que le texte est

fait, que nous dit-on ? « À partir du moment où le texte est fait, il part au Coreper. Vous avez la loi des 12 heures ». La loi des 12 heures, mais c'est vrai qu'on l'avait oubliée ! On n'avait jamais pensé que l'on allait nous la ressortir celle-là, mais c'était sans compter sur la vigilance du Fédéral à obtenir ce qu'il voulait à tout prix pour ne pas avoir l'air quand même trop ridicule.

Beaucoup de gens se sont posé la question de savoir : « Comment est-ce possible ? Une petite Wallonie à 3,5 millions, comment arrivez-vous à faire plier ? » Pas plus que Malte avec ses 450 000 ou le Luxembourg avec ses 600 000. Et alors, un Wallon ne vaut-il pas un Luxembourgeois ou un Maltais ? C'est une nouvelle norme que je voudrais bien mettre au niveau des critères européens.

Si nous continuons sur ce volet, pourrais-je vous dire qu'il reste quelques pages encore à lire ?

Je voudrais bien laisser à M. Collignon, qui est mon président de mon groupe, la possibilité...

(Réactions dans l'assemblée)

Cela, évidemment. La musculation et la testostérone, je sens que c'est vraiment quelque chose qui fonctionne bien.

Cela vous dérange peut-être parce que la vraie vérité, c'est que c'est difficile de rougir de honte et de reconnaître lorsque l'on s'est trompé, que l'on a sous-estimé l'impact d'un texte comme celui-ci, lorsque l'on a sous-évalué ce que cela voulait dire.

Lorsque vous considérez, parce que vous l'avez dit : « Mais comment ce citoyen européen pourrait-il comprendre ce que c'est que le CETA ? » Mesdames et Messieurs, nous, socialistes, avons au cœur de notre travail l'éducation permanente. Nous, socialistes, avons voulu que les ouvriers apprennent à lire et à écrire. Nous avons voulu vraiment qu'ils soient maîtres de leur savoir et c'est cela que nous avons fait avec le CETA. Je peux comprendre que cela vous dérange !

Oui, Monsieur, je lèverai le poing parce que ce poing-là, ce n'est pas le poing de la domination.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, je sais que cela vous dérange.

C'est celui que certains utilisent parfois lorsqu'ils rencontrent des camionneurs, par exemple – là, ils s'en rappellent – ou lorsque, à certains moments, cela les arrange de se rappeler que le dumping les gêne.

J'ai dit.

(Applaudissements)

M. le Président. - C'est au tour du président du groupe socialiste de clôturer l'expression de son parti. Ils se sont partagé, à quelques secondes près, la moitié du temps.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, chers collègues, je n'ai pas l'intention d'être très long, rassurez-vous.

Tout d'abord, je voudrais saluer le travail qui a été réalisé par notre Parlement et par tous les parlementaires qui se sont investis dans ce dossier. Il est vrai qu'au départ, un traité, une matière internationale au Parlement de Wallonie, à l'entame de la législature, peu auraient imaginé que ce dossier aurait occupé autant nos travaux.

Je veux aussi rendre hommage à la façon dont notre président a pu mener les débats parce que je crois qu'ils ont été équilibrés. On a effectué une vraie instruction du dossier – on a entendu les tenants et les aboutissants, ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre – pour nous construire une véritable idée et au moins cela, on ne peut pas nous l'enlever.

Le Parlement de Wallonie a été un des rares parlements en Europe à s'imprégner de la matière. C'est aussi un motif de satisfaction.

À cela s'ajoute également l'obstination de M. le Ministre-Président et de son équipe. Il est vrai que nous sommes le Parlement de la Wallonie, une priorité qui comporte 3,4 millions d'individus. A priori, on aurait pu se demander pourquoi ces 500 millions de personnes concernés par ce traité étaient contre. Pourquoi retardent-elles les échéances ?

Je pense que l'obstination de M. le Ministre-Président et de l'équipe pluridisciplinaire qui l'a entouré, une équipe extrêmement compétente, a payé. Il faut tout de même reconnaître de manière objective que des résultats ont été obtenus. Je veux saluer cette obstination. Je veux également saluer le caractère démocratique, car M. le Ministre-Président est chaque fois venu avec son équipe nous rendre compte de l'évolution des travaux et des négociations. On sait que qui dit négociations, c'est beaucoup plus facile de le faire lorsque c'est un peu moins transparent. Je pense que jamais, nous n'avons dérogé à cette règle.

Aujourd'hui, je suis extrêmement fier d'être membre de ce parlement. Je suis fier d'être Wallon, je suis fier du processus que nous avons initié tous ensemble. J'ajouterais, Monsieur Jeholet, je vous ai entendu, que je suis fier du coup politique gagné, mais pas du « coup politique » dans le sens où vous l'entendez. Je pense qu'il s'agit d'un coup politique au sens noble du terme, car premièrement, la Wallonie est désormais connue dans le monde entier. Elle s'est affirmée dans ses

compétences internationales et nous avons prouvé aussi qu'une petite région pouvait avoir des valeurs et ne pas souhaiter les brader et aller jusqu'au bout, mais qu'elle savait aussi conclure, qu'elle savait aussi connaître les rapports et qu'elle savait, lorsque le rapport de force était favorable, conclure un accord qui lui semble favorable pour sa population.

La Wallonie s'est aussi affirmée dans le rapport belgo-belge, c'est une réalité. Il n'y a pas que la Flandre qui peut donner le tempo au Gouvernement fédéral. La Wallonie a aussi des aspirations. La Wallonie a aussi des demandes et ces demandes doivent aussi être entendues. J'ai l'impression qu'à l'aune de ce dossier, la façon dont notre Parlement et notre Gouvernement nous ont représentés, on a senti que la Wallonie avait de la détermination et que la Wallonie avait tracé un sillon. C'est aussi un motif de satisfaction que la Wallonie puisse s'affirmer dans le débat belgo-belge.

La Wallonie s'est aussi affirmée sur le domaine démocratique. Qui pourra nier que le travail que nous avons réalisé n'a pas été le relais des aspirations de la société civile ? On pourra discourir à l'infini et il y a probablement des nombreuses thèses entre l'idée européenne, en ce que l'Europe peut apporter de positif et le décalage que l'on ressent au niveau de nos concitoyens. Ce décalage, je pense aussi que quelque part, un débat transparent, tel que nous l'avons mené, peut aussi apporter sa pierre à l'édifice. Cela veut dire aussi que les traités ne peuvent pas être que l'affaire des technocrates européens. Les traités, c'est aussi le monde politique qui peut aussi s'approprier les domaines, qui peut aussi s'informer et qui peut aussi imprimer un tempo. C'est aussi dire qu'à travers ce dossier, le monde politique peut montrer qu'il reprend la main. Il est évident qu'il existe des intérêts financiers. Il est évident que les traités et le libre-échange doivent pouvoir conduire à davantage d'échanges, cela doit pouvoir conduire à ce que notre société puisse pouvoir créer plus de richesses. Il importe que cette richesse puisse à la fois être répartie de manière la plus équitable possible et que l'on fasse les choses correctement, de manière régulée. C'est également un motif de fierté.

Autre motif de fierté avant de conclure, c'est aussi de dire que finalement, la Wallonie aura influé sur la manière dont on rédige les traités. Après le débat que l'on a tenu et qui a bénéficié d'un écho mondial, M. le Ministre-Président a été entendu par un certain nombre de médias, probablement un nombre très important de médias du monde. Quelques-uns d'entre nous ne s'attendaient pas non plus à être sollicités par différents médias, y compris d'outre-mer.

Je pense qu'après ces débats, nous n'envisagerons plus jamais des traités de la même manière. Vous pourrez dire que c'est à partir de la petite Wallonie que l'on a changé les règles. C'est aussi un motif de satisfaction.

En conclusion, je vous dirais qu'aujourd'hui et sans être trop long, on peut effectivement émettre quelques regrets. On peut dire « Vous n'avez pas suffisamment obtenu. Vous n'aviez qu'à rouvrir le traité, tout en sachant que les règles sont beaucoup plus compliquées que cela. Vous avez obtenu suffisamment ou vous avez fait traîner ». Au moins, nous aurons un motif de satisfaction : d'une part, la Wallonie a existé dans le débat et d'autre part, la démocratie y a gagné à coup sûr. Aujourd'hui, en conclusion, j'ai envie de vous dire que je suis fier d'être membre de ce Parlement et fier de l'attitude de la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Bonjour à chacune et à chacun. Ecolo veut d'abord saluer la mobilisation de la société civile, son rôle d'alerte, parce que l'on parlait tout à l'heure de César, rendons à César ce qui lui revient. C'est elle qui, la première, a tiré la sonnette d'alarme et puis qui a été relayée dans ce Parlement.

Nous voulons aussi saluer la mobilisation extraordinaire de la société civile wallonne à laquelle ce dossier a donné lieu. Saluer aussi le travail en profondeur que le Parlement a mené, que nous avons proposé d'initier en trouvant des répondants chez les uns et les autres, avec un examen du dossier, des auditions, un réel travail démocratique et une approche stratégique aussi par rapport à cette résolution qui a dit « Stoppons les choses avant la signature ».

Il y a aussi une série de personnes, le ministre-président y a fait allusion qui, pour la première fois de leur vie, se sont senties fières d'être wallonnes. Cela aussi, c'est important. Nous voulons dire ici toute l'importance de cette mobilisation, de ce travail démocratique, de cette fierté collective. Nous espérons, avec vous, Monsieur le Ministre-Président, qu'il y aura un après-CETA et que plus jamais ces institutions internationales, la Commission européenne, les pays dans les sphères intergouvernementales n'agiront encore de la sorte, dans la plus grande opacité.

Puis, il y a alors une grande difficulté. Nous avons reçu les textes dont nous discutons aujourd'hui et que certains proposent d'entériner tout à l'heure.

Hier, nous avons reçu le dossier en français, pour la plupart à 22 heures 30, alors que nous étions en commission jusqu'à 1 heure du matin, en nous demandant à présent d'examiner le dossier en quelques heures, de valider la délégation de signature, pas seulement de débattre, mais aussi de décider. Le Parlement, de notre point de vue, n'est pas en capacité d'exercer sa mission. La marmelade de textes est toujours là : un instrument interprétatif, 35 déclarations unilatérales. Nous voudrions prendre le temps de comprendre ce qui est sur la table, de solliciter des avis,

d'entendre les acteurs qui, il y a deux ans, ont tiré la sonnette d'alarme pour voir comment ils évaluent l'évolution du dossier.

Les uns et les autres n'ont pas manqué, à raison, de souligner le travail en profondeur qui a été mené dans cette assemblée. Les uns et les autres n'ont pas manqué de dire qu'un travail sérieux demandait du temps. Le ministre-président lui-même a indiqué que la démocratie ne pouvait pas être condamnée à l'urgence. Pour le Gouvernement, il a d'ailleurs lui-même sollicité des périodes de temps pour vérifier des éléments, pour demander des assurances juridiques, en refusant notamment de s'enfermer dans un calendrier.

Aujourd'hui, c'est finalement le Parlement qui est enfermé dans un calendrier qui est soumis à l'ultimatum des gouvernements, alors qu'il avait été dit « Cessons maintenant tout ultimatum ».

Sur ce plan de la méthode, ce n'est pas un atterrissage. C'est un crash démocratique. Nous ne sommes pas en capacité d'exercer notre rôle d'élu en examinant ce texte, en prenant des avis, en décidant valablement alors que les conséquences du vote qui sera posé seront très importantes.

Dès lors, sur ce plan de la méthode, il y a au fond une forme d'imposture. Nous trouvons cela inacceptable.

Ce temps est d'autant plus nécessaire que nous sommes en train de faire du droit. On n'est pas seulement en train de faire des discours. La valeur juridique des éléments est en débat.

Hier, un expert du Gouvernement nous a indiqué un certain nombre d'éléments tout à fait intéressants pour préciser le statut qu'il donnait au texte.

En même temps, dans les consultations juridiques qui ont été menées par ce Parlement, on a eu aussi des éléments en sens parfois divergents. Ainsi, l'avis CEMES du 12 octobre nous indiquait que, selon Steven Schreibman, « à défaut de modifications formelles du CETA, toute déclaration interprétative, même celle visée par l'article 30.1, serait juridiquement inférieure au corps du texte ».

Le même cabinet hier – il a eu seulement quelques heures, puisque l'on a reçu les textes à 16 heures – rendait un avis de quatre à cinq pages à 21 heures. Il était un peu plus ouvert, mais disait tout de même : « Ce document vise à préciser l'interprétation des parties et ne peut être en contradiction avec le texte du CETA ».

Nous ne disons pas ici que cet instrument interprétatif n'a pas de valeur juridique. Il y a des zones d'ombre qui, en l'état, hypothèquent notre capacité de jugement. Ce qui vaut pour l'instrument interprétatif vaut également pour les déclarations unilatérales.

Dans ce délai intenable, nous avons essayé de faire une première analyse. Des éléments ont avancé. La consultation de la Cour de justice – qui n'est pas un élément soumis à ces hypothèses juridiques, puisqu'il est clairement affirmé comme tel dans l'accord intrabelge – apparaît clairement et constitue, de notre point de vue, un levier intéressant. Même si, malheureusement, elle ne porte que sur l'ICS et pas sur l'ensemble du texte comme le Parlement l'avait demandé et même si l'avis n'interviendra sans doute pas avant la mise en œuvre provisoire. En même temps, ce levier est intéressant, surtout quand on a entendu hier le Gouvernement – je veux le dire, parce que cela n'a pas été suffisamment mis en relief – indiquer qu'il n'y aurait pas de ratification avant de recevoir cet avis.

Il y a également des éléments présentés comme des avancées, mais conditionnés à l'action d'un autre : l'État fédéral, la Commission, les parties. Ces autres feront ce qui est convenu ou pas, puisqu'il n'y a pas sanction.

Une série d'éléments révèlent plutôt des rappels ou des nouvelles confirmations de ce qui avait déjà été évoqué. Cela relève plutôt d'une opération de communication. Ils appellent moins de commentaires.

Des éléments parfois majeurs n'ont pas avancé. Tel est le cas en particulier des normes sociales et environnementales contraignantes. Cela reste incroyable que l'accord sur le climat conclu à Paris il y a presque un an, par exemple, ne soit à aucun moment réellement pris en compte avec une force contraignante. Ma collègue, Mme Ryckmans, reviendra en détail sur l'ensemble de ces éléments.

Je vais revenir sur trois considérations plus transversales. La première est que plusieurs éléments sont reportés : on ne règle pas l'ICS, mais on promet de le faire plus tard, avant la ratification. Nous craignons là que l'on se leurre sur le rapport de force. La Wallonie peut bien sûr bloquer la ratification, nous le savions et cela reste vrai. Cependant, le rapport de force avant la signature nous apparaît nettement plus déterminant puisque le texte n'est pas encore figé que celui qui existera au moment où nous avancerons déjà dans un chemin vers la ratification. Si la Wallonie n'a pas pu résister à la pression de cette signature sur laquelle on nous attendait encore en ce mois d'octobre 2016, comment résistera-t-elle à la pression de la ratification ? On pourra dire : « Attendez, on est déjà beaucoup plus loin » alors que nous sommes dans l'entonnoir.

Il en est de même pour l'éventuelle sortie du CETA. On se rassure à bon compte en mettant en exergue la possibilité d'en sortir. Elle existait effectivement dans le CETA et elle est confirmée. À nouveau, si la Wallonie n'utilise pas le bras de levier lors de la signature pour aller jusqu'au bout, comment résistera-t-elle à des pressions qui diraient : « Le monde va s'écrouler si jamais ce CETA est remis en question, alors que sa mise

en œuvre provisoire est déjà engagée ». J'élude les difficultés pratiques d'une telle sortie le cas échéant.

Deuxième considération générale : nous avons demandé une réelle réouverture du dossier et de la discussion sur le texte. Ce matin, le ministre-président a évoqué deux limites. Vous avez dit, Monsieur le Ministre-Président, que la Wallonie aurait perdu la main si le combat avait été mené dans une réouverture du texte. Si cela se révèle formellement vrai au niveau des instances saisies de ces enjeux, nous avons des difficultés à vous suivre sur le fond. Le Gouvernement fédéral serait bien sot de ne pas avoir retenu des 15 jours ou des six mois depuis la résolution du mois d'avril que nous venons de vivre que la Wallonie entend bien être relayée dans les demandes précises qu'elle formule.

Vous avez également dit que les 28 États membres auraient remis en cause les acquis. Là aussi, vous affaiblissez la thèse que vous défendez, car cela signifierait que les acquis de l'instrument juridique conjoint seraient alors de moindre valeur que les acquis qui se situeraient dans le texte lui-même, puisque, dans un cas, les 28 les acceptent et dans l'autre cas, ils les remettraient en cause. C'est aussi quelque chose sur lequel nous avons des difficultés à suivre le raisonnement.

Enfin, troisième considération, le Gouvernement a aussi dit qu'il fallait y aller par étape et que l'on ne peut pas tout demander.

En la matière, il faut en fait distinguer deux cas de figure. Lorsque l'on veut corriger un mauvais traité ou une mauvaise loi, par exemple, qui existe déjà, nous pouvons reconnaître sans difficulté que l'on peut ne faire qu'une partie du chemin. Si l'on ne fait rien, s'il n'y a pas d'accord, la mauvaise loi, le mauvais traité subsiste. En avançant par étape, on améliore un peu le réel, effectivement. Nous ne sommes pas ici face à une loi ou à un traité qui existe. Nous sommes ici face à un projet. En cas de désaccord, le projet de traité n'est tout simplement pas adopté et la situation reste en l'état. C'est donc une différence, de notre point de vue, assez fondamentale. C'est dès lors l'intérêt même d'adopter le CETA avec un grand nombre de défauts qui subsistent qui est posé, parce que s'il n'y a pas d'accord, on ne reste pas avec un mauvais texte déjà en vigueur. S'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de traité.

Lorsque l'on regarde, par exemple, les analyses économiques – et vous avez évoqué certaines d'entre elles tout à l'heure – on ne peut pas nous attrister quand on voit les perspectives en matière d'emplois, par exemple, qui ont été mises en avant par le professeur que nous avons reçu en commission, il y a encore 15 jours.

Dès lors – je conclurai et laisserai ma collègue poursuivre – sans nier que le dossier ait progressé, notre

déception est en fait à la mesure des espoirs que ce combat avait fait naître. Sans doute comme beaucoup d'autres, nous y avons cru. Nous avons espéré l'annulation du sommet Union européenne-Canada et la réouverture d'une réelle négociation sur le texte. Cela permettait d'avoir un espace de discussion plus large, un horizon plus large sur le texte lui-même, cela permettait aussi du temps, avec une mobilisation des sociétés civiles ailleurs en Europe, avec sans doute, espérons-le, un réveil d'autres parlements, voire, plus tactiquement, le rapprochement d'échéances comme les prochaines élections en France au mois de mai, les prochaines élections en Allemagne au mois de septembre, qui allaient certainement donner une puissance plus grande à l'expression des populations.

Nous espérons ainsi pouvoir changer le corps du traité et construire une autre mondialisation où le profit et le libre-échange ne constituent pas une fin en soi. C'est clairement ce que les promoteurs du texte, ses auteurs, ceux qui le portaient depuis le début voulaient manifestement éviter à tout prix.

Vous avez évoqué la mort du TTIP. Le TTIP est moribond, mais ce serait une très bonne nouvelle si la Commission cessait maintenant officiellement les négociations. En même temps, je ne parviens pas à oublier que c'est précisément l'argument que M. Gabriel, Vice-chancelier allemand, a utilisé il y a 15 jours pour convaincre ses rangs, en disant : « Allez, acceptez le CETA, je vous débarrasse du TTIP ».

Certes, il reste d'autres chantiers en matière internationale, il y a l'espoir d'un réveil des parlements, il y a l'espoir d'une force de la société civile, en mouvement. Nous espérons, bien sûr et avec vous, que cela nous permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives, d'atteindre d'autres objectifs, mais cela ne justifie à aucun moment de valider la délégation de signature du CETA en étudiant le dossier avec moins de 24 heures et sans pouvoir réellement mesurer l'engagement qui est proposé ici.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, chers collègues, je pourrais revenir sur les éléments qui ont été obtenus par la négociation. On l'a vu, la bataille de la « com » a déjà commencé entre PS et cdH pour pointer ces avancées comme étant le résultat du travail de l'un ou l'autre.

Certaines sont bien présentes, en effet. Il est frappant de constater qu'elles se situent, singulièrement, dans la négociation intrabelge. Je voudrais cependant, dans le temps dont je dispose, identifier les éléments qui n'ont pas évolué d'un pouce et qui se trouvaient très clairement dans la résolution adoptée ici même le 27 avril et appelée par la motion du 14 octobre.

Que voyons-nous ? Nous voyons que des points fondamentaux n'ont pas été abordés. Certains n'ont même pas fait l'objet de discussions, que des demandes fortes se retrouvent réduites à des engagements vagues qui doivent être concrétisés après la signature.

Or, le rapport de force qui était dans les mains de la Wallonie et des autres entités est bien supérieur, avant la signature, qu'avant la ratification.

C'est d'autant plus crucial que ce traité est présenté comme devant servir de modèle pour d'autres traités, comme un modèle pour les 20 ou même les 50 prochaines années.

Plusieurs éléments sont à pointer : le premier, la mise en œuvre provisoire du traité. La résolution demandait de s'opposer à toute mise en œuvre provisoire. La mise en œuvre provisoire continuera à s'appliquer pour les compétences européennes, ce qui en est exclu, c'est l'ICS, on l'a dit. Au-delà, la déclaration ne fait que rappeler nos normes constitutionnelles. Une entité fédérée a le droit de refuser la ratification d'un accord international, oui, comme elle a le droit de ne pas engager sa signature. La compatibilité de ce mécanisme d'une sortie d'un seul État avec le droit européen et le marché unique est, par ailleurs, en question.

Si l'on met à ce point l'accent sur la possibilité de sortir, pourquoi donc prendre le risque d'y entrer ? Pourquoi penser que la résistance aux pressions pour en sortir sera plus forte que lors de la signature ?

L'ICS, on l'a vu, a été transformé depuis l'ISDS. Le Gouvernement indique avoir obtenu quelques précisions pour la mise en œuvre sur des engagements finalement déjà pris par la Commission. Il y aura un code de conduite obligatoire et contraignant. On a une petite avancée sur un mécanisme de sanctions si ce code de conduite n'est pas respecté. Quel sera ce code de conduite ? On n'en sait rien au moment de signer, à moins qu'il ne s'agisse du code éthique de la CIRDI déjà prévu par le CETA.

Il est prévu la rémunération de juges rémunérés sur base permanente avec progression vers un temps plein, sans *deadline*. Il est prévu une nomination des juges par les États membres : suivant quel mécanisme se fera-t-il ? Il faut en finir avec ce petit noyau de 15 avocats, anciens conseillers au commerce académique, qui trustent 55 % des interventions devant les tribunaux d'arbitrage.

Aucune précision n'est fournie par le texte. Ces engagements restent vagues.

Pour Ecolo, le problème fondamental reste le même. Il s'agit de permettre à des multinationales d'attaquer unilatéralement un État, sans même devoir épuiser les voies de recours nationales.

Les normes sociales et environnementales contraignantes : la résolution demandait de rendre ces chapitres contraignants. S'il est bien mentionné qu'il ne s'agit pas de diminuer les normes environnementales pour attirer les investissements, il n'y a pas de sanction prévue. Il y a des engagements, vagues, de la part de l'Union européenne et du Canada de réviser certaines mesures, mais aucun dispositif n'est prévu si elles n'exécutent pas ces engagements. C'est là que le problème se trouve.

Tous ces signaux sont de mauvais augure pour la suite, puisque les paragraphes sur la protection de l'environnement ne sont pas opérationnels, que nous dépendrons d'évaluation qui devront être faites. À l'heure où nous préparons la COP22, c'est un élément particulièrement dramatique. Cet élément crucial, qui aura des conséquences bien plus fortes que ses espoirs de croissance hypothétique avec le CETA, il n'y a rien. Pour un traité qui se présente comme un traité de nouvelle génération, il manque sur ces défis une ambition forte traduite dans les mécanismes clairs.

Au niveau agricole, la résolution que nous avons adoptée visait à prévoir ce mécanisme d'exception agricole à l'instar de l'exception culturelle qui pourra être évoquée. Ce qui a été acquis dans le domaine agricole concerne exclusivement la possibilité, rappelons-le, d'activer la clause de sauvegarde. Ce qui pourrait être considéré comme une avancée, uniquement sur ce point, est donc clairement intrabelge. Cet accord précise uniquement que si certains seuils importants d'importation sont franchis, une entité fédérée pourra faire activer la clause générale d'ores et déjà prévue dans le CETA. Elle ne peut être activée qu'en cas de circonstances imprévues.

Finalement, plus largement, toute clause de sauvegarde ne remet pas en question l'ouverture du marché agricole dans un contexte de normes sociales et environnementales différentes et donc de potentielle concurrence déloyale. Elle permet de protéger un peu mieux nos agriculteurs au moment d'une crise pendant une période limitée.

Le soutien aux PME : on l'a dit, cet intérêt du CETA pour les PME a été largement questionné. Nous trouvons, dans la déclaration interprétative, un paragraphe assez creux sur les PME. Il y est précisé qu'elles pourront être soutenues dans leur démarche pour défendre leurs intérêts devant les juridictions privées, par un mécanisme de type *pro deo*. En quoi considérez-vous que, malgré l'ajout de ce mécanisme de soutien, le CETA va favoriser les PME, alors que, on le sait, seule une centaine d'entreprises en Belgique seront les principales bénéficiaires du CETA ?

Les listes négatives, rappelons-le : ces fameuses listes négatives et j'entends encore Mmes Zrihen et Simonet les critiquer, les remettre en question. Nous

demandions, dans notre résolution, d'abandonner ce principe des listes négatives.

A-t-on bougé sur ce point ? Non, il n'y a aucune avancée en la matière. Au bout du processus, nous continuons à constater qu'il est dangereux. La libéralisation est la règle et la régulation devient une exception. C'est cela que le PS et le cdH acceptent aujourd'hui. Or, nous savons tous, particulièrement depuis le krach de 2008, que cela ne marche pas et que c'est dangereux.

Nous ne sommes pas contre le commerce, nous sommes contre la jungle du profit à tout prix.

Nous sommes inquiets quant aux évolutions des innovations qui ne seraient pas prises en compte. Je n'ai pas le temps de développer, mais j'aurais des exemples précis à vous mettre sur la table.

Concernant la protection des services publics, à ce stade, nous ne voyons pas clair dans l'analyse. Les services publics, comme les transports publics, sont-ils maintenant réellement protégés sans aucune faille ?

Un chapitre absolument ignoré, balayé de toute votre négociation avec le Canada, avec la Commission, dans vos échanges intrabelges aussi est celui de l'inclusion des mécanismes de coopération pour le renforcement des réglementations financières et bancaires, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Alors que la crise financière de 2008 a eu des répercussions fortes, le Gouvernement wallon n'a pas utilisé notre résolution pour tenter d'y mettre fin. Il ne suffit pas de dire – comme vous l'avez fait, Monsieur Magnette – que l'Europe est faible avec les forts, comme les grands fraudeurs fiscaux. Vous aviez un mandat, vous aviez une opportunité et vous n'en avez rien fait.

Je vais conclure en disant que le Gouvernement nous dit maintenant que ce traité doit être la référence et que l'on refuse, avec force toutefois, que le CETA puisse être considéré comme tel avec ce qu'il contient encore, malgré la volonté du Parlement reprenant, en son temps, la voix de la société civile et des associations et que l'on refuse que le CETA soit la référence avec ce qu'il ne contient pas.

Il manque des engagements clairs et fermes que le temps aurait permis sans doute de clarifier encore. Il manque des niveaux des protections. Ceci résulte du choix d'accepter de ne pas rouvrir réellement la discussion sur le texte, mais d'accepter un horizon raccourci à des annexes et autres déclarations unilatérales.

Il n'est pas possible d'atteindre un accord à la hauteur des objections que soulevait notre résolution sans modifier le texte du CETA en lui-même, sans relancer la négociation sur l'accord dans son ensemble.

Nous avons une résolution très forte ; elle n'est pas rencontrée.

Le choix du Gouvernement wallon referme la porte. Le moment du CETA et de la Wallonie se termine ; il a été trop court et aura des conséquences, alors qu'il a ouvert des espoirs qui restent vifs, comme le montrent les messages très nombreux que nous recevons depuis hier. On partage la déception et l'inquiétude de milliers de personnes en Wallonie, en Europe et au Canada. En l'état, signer le CETA, c'est précipiter un modèle productiviste et destructeur dont nous savons qu'il n'a pas d'avenir.

(Applaudissements)

M. le Président. - Vous aurez constaté que le groupe écologiste a très largement et même bien davantage, utilisé le temps qui lui était dévolu, mais la démocratie est à ce prix.

Chers collègues, conformément à l'article 142.2 du règlement, je vous informe que j'ai été saisi d'un projet de motion déposé en conclusion du débat que nous avons pour le moment sur l'Accord économique et commercial global, déposé par MM. Collignon et Fourny. Ce projet a été mis à votre disposition, comme il se doit, sur le portail des parlementaires.

Ce qui nous amène au groupe cdH, par la voix de son président de groupe, M. Fourny.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, permettez-moi, à l'entame de mon propos, de saluer l'action de l'ensemble des parlementaires intervenus dans le processus que vous avez initié. Une pensée toute particulière à notre collègue, Mme Simonet, qui n'a pu nous rejoindre aujourd'hui pour des raisons personnelles. Elle est de tout cœur avec nous ; c'est à sa place que je vais intervenir aujourd'hui, sinon je lui aurais laissé l'honneur de le faire au nom du groupe cdH, tant le travail qu'elle a produit au sein de cette commission a été extrêmement important. Je tenais à le souligner.

(Applaudissements)

Merci pour elle.

Monsieur le Président, je dois également vous adresser les remerciements sur la manière dont les travaux ont été exercés dans ce dossier. Des travaux de fond, d'importance qui, vous l'avez rappelé à nombre de reprises, portaient une analyse d'un traité qui avait des a priori favorables à l'initial et qui, au fil des lectures, des interrogations, des questionnements, des auditions des uns et des autres, techniciens, politiques, diplomates, nous ont amenés à avoir un autre éclairage sur le fond du dossier et vous ont amené à attirer l'attention de notre Parlement, mais également du Gouvernement sur les

travers qui étaient contenus dans ce traité et les anomalies qui y régnaient.

C'était un travail peu commun qui s'est prolongé au fil des mois et qui a été, de surcroît, complété par de la diplomatie parlementaire puisque voici moins d'un mois maintenant, nous étions encore quelques-uns à Québec et à Montréal pour rencontrer des autorités locales et nationales afin de pouvoir leur exprimer le point de vue qui était le nôtre.

Ces personnes que nous avons rencontrées nous ont fait aussi l'honneur de descendre jusque Namur, de venir dans notre Parlement et de venir aussi à la rencontre de M. le Ministre-Président, compte tenu des circonstances. Ce faisceau conjugué d'actions communes au niveau du Gouvernement et du Parlement a amené à un dénouement que nous connaissons aujourd'hui et sur lequel je vais revenir.

Je tiens également à saluer le travail du Gouvernement, de M. le Ministre-Président, de M. le Ministre Prévot, de l'ensemble des collaborateurs et des cabinets qui ont travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines pour atteindre cet objectif ; objectif ambitieux, que nous nous étions assigné au travers de la résolution que nous avons adoptée en avril 2016 et qui avait été adressée au Fédéral pour ensuite être portée au niveau de la Commission européenne. Ce travail de fond a permis des avancées notables, notoires, importantes, dont personne n'aurait pu mesurer la portée ou apprécier l'importance, à l'entame de la résistance qui était menée à partir de la Wallonie.

Je tiens à souligner et vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, de l'exercice que vous avez fait de manière régulière de venir devant notre Commission rendre des comptes sur les avancées des discussions, mais également rendre des comptes. Encore hier soir, la démonstration que vous en avez faite, accompagné de M. le Ministre Prévot, est éloquente sur la portée des avancées qui ont été amenées dans ce dossier.

Je tiens véritablement à vous en remercier et à saluer ce travail. Pour ceux qui n'ont pas compris qu'il y avait eu du travail de fond, qu'il y avait des avancées importantes, je vous invite à revoir le *post* qui est sur le site du Parlement et qui sera certainement un élément didactique de compréhension sur le contenu même de ce traité, de l'importance de celui-ci et de son évolution au regard du combat qui a été mené tant les explications qui ont été données hier ont été convaincantes, tant sur le fond que sur la forme.

Il est vrai que nous avons discuté longuement sur un des éléments qui nous apparaissaient extrêmement importants, et surtout la portée des accords qui ont ainsi été trouvés et leur valeur contraignante d'un point de vue juridique.

Différentes consultations à l'entame de la résistance ont été menées pour interpréter le contenu même de la déclaration interprétative qui avait été déposée, l'ensemble des documents qui ont été communiqués au gré des jours en fonction des ultimatums posés par les uns et par les autres. Il s'est avéré qu'*ab initio*, les consultations demandées tant par le Gouvernement que par notre Parlement ont démontré que pour pouvoir donner une force contraignante, il fallait que ces documents puissent être rédigés dans un certain ordre, qu'il y ait une coordination au niveau des textes et qu'il y ait une volonté très claire de pouvoir intégrer ce document en annexe du traité pour l'interpréter et lui donner cette valeur contraignante juridique ô combien indispensable.

Le résultat est obtenu puisque nous avons, à l'issue des discussions, obtenu un instrument interprétatif conjoint au traité dont la valeur contraignante d'un point de vue juridique n'est pas contestée, n'est plus contestable, a été confirmée tant par les services de la Commission – c'est d'ailleurs le dernier point de la déclaration qui a été déposée – ainsi que par les juristes qui ont encadré les négociations.

Je remercie encore les services du Parlement qui ont commandé une analyse juridique à CMS De Backer qui confirme au travers de celle-ci et communiquait sur notre portail la valeur contraignante de ces documents.

Autant dire qu'il y a une avancée dans la manière dont ce traité va être appliqué demain. Non, ce ne sont pas des virgules. Ce sont des documents d'une importance capitale, c'est près de 40 pages d'interprétation, de précisions qui ont été apportées à ce traité et qui, demain, vont nous permettre d'infléchir son application. J'en suis très fier et encore merci pour l'engagement que vous avez pris et que vous avez eu.

Je pense que l'évolution de ce dossier, la manière dont la séquence s'est déroulée, Monsieur le Ministre-Président, vont indéniablement constituer un avant et un après CETA au niveau de la Commission et le flop pour cette Commission et la manière dont elle a travaillé durant ces années, même si ces derniers jours, sur base de la contrainte, du temps, de la pression, des éléments conjoncturels, ont fait qu'il a bien fallu avancer et dialoguer.

L'examen qui a été fait ici et l'exemple qui sera tiré de la manière dont les choses se sont déroulées, imposeront à la Commission demain pour les traités commerciaux, les traités de libre-échange à venir tels qu'ils seront négociés de changer la méthode. La méthode doit évoluer, elle doit être plus transparente. Cette méthode doit être plus en concertation avec les gouvernements et nécessitera demain une présence et une participation beaucoup plus importante de nos parlements.

Nous sommes fiers aujourd'hui, en tant que Wallons, d'indiquer que nous avons montré la voie en cette matière.

La situation a démontré aussi que, dans un État fédéral qui se respecte, la loyauté doit être de mise. Les lieux où la coordination, le lieu de concertation entre les entités fédérées et l'État fédéral doit être un lieu où l'on se parle et pas un lieu où l'on s'observe, un lieu où l'on partage et un lieu où l'on fait suivre les informations et les communications.

Force est de constater que depuis la communication de notre résolution à l'ordre du Fédéral, il n'y a pas eu de suite utile réservée vers la Commission et réservée vers les négociateurs de l'Union européenne quant aux demandes légitimes formulées par la Wallonie. Là, il y a une nécessité impérieuse à ce que demain, tout le monde se ressaisisse et fasse en sorte que cet état puisse fonctionner et qu'il y ait enfin de l'huile dans les engrenages. On ne peut plus accepter ce genre de situation. La démonstration a été faite que, si nous le souhaitons, nous pouvons prendre notre destin en main et que, si nous le voulons, avec la détermination et la sérieux de notre travail, nous pouvons faire bouger les mines.

Je vais maintenant aborder avec vous les avancées contenues dans ce traité, ou en tout cas dans cet instrument interprétatif conjoint au traité, qui démontrent notre volonté qui a toujours été la nôtre de vouloir conclure un traité de libre-échange, mais pas à n'importe quelles conditions. Ces conditions ont été imposées. Je souhaiterais revenir point par point sur les plus importantes.

La première a été obtenue de haute lutte, c'est la ratification qui ne pourra avoir lieu que si certaines conditions sont remplies. La décision de ratifier ou non devra être prise par la Wallonie et non uniquement par la Belgique. Plus que la capacité de la Belgique de ratifier ou non, ce sont surtout ces conditions qui sont importantes. Elles permettent la pression sur la Commission européenne pour avancer dans le sens indiqué, à savoir l'évolution du régime de règlement des différends vers une Cour de justice permanente et indépendante. On sait que, pendant la période transitoire, le système ICS ne sera pas d'application et que cette cour devra être mise en place afin de pouvoir obtenir la ratification du traité par notre Parlement.

De plus, l'évaluation des impacts socio-économiques du CETA, là, Monsieur le Président, votre Parlement, votre Commission aura pour tâche de continuer à suivre, à accompagner le processus qui est engagé. C'est une nouveauté, une avancée. Semaine après semaine, mois après mois, année après année, notre Parlement sera amené à suivre les effets produits par le CETA et les conséquences qu'il aura pour notre économie. En bien ou en mal, nous aurons l'occasion de pouvoir l'évaluer

et, le cas échéant, de pouvoir suspendre s'il devait y avoir des problèmes importants qui devaient se poser.

Deuxième avancée, l'inclusion des clauses de sauvegarde permettra aux agriculteurs d'être indemnisés rapidement en cas de déséquilibre sur un produit en particulier. On rappelle également l'engagement de la Commission à utiliser le mécanisme de compensation qui existe dans le cadre de la réglementation européenne.

Troisième avancée, le principe de précaution est reconnu de manière extrêmement claire, y compris pour la santé et l'environnement. On pourra réglementer sans risquer d'encourir des demandes de perte d'intérêts.

Quatrième avancée, des précisions ont été apportées au niveau de l'ICS, sur son évolution, vers une cour internationale permanente et sur le mécanisme d'appel.

Cinquième avancée, la Belgique saisira la Cour européenne de justice quant à la compatibilité du CETA avec le droit communautaire. Il s'agit d'une avancée importante sur laquelle nous ne transigerons pas. Je me permets dès à présent, Monsieur le Ministre-Président, d'attirer votre attention et vous inviter après que nous aurons marqué notre accord sur le mandat de pouvoir donner la signature à signer ce traité, de prendre toutes les dispositions utiles à l'endroit du Fédéral afin que la Cour de justice puisse être saisie dans les plus brefs délais.

Ce travail de suivi, nous y reviendrons en commission et il sera le premier acte que vous aurez à poser. Nous le contrôlerons en commission. Le président de cette assemblée sera garant du suivi de ces travaux.

Sixième avancée, les PME pourront bénéficier d'un cofinancement dans l'accès à l'ICS. C'est le *pro deo*. Ce n'est pas neutre. Quand on connaît le coût de ce type de procédure, il s'agit d'une avancée extrêmement importante, car le CETA contenait juste une clause de rendez-vous. Désormais, il y a un engagement à évoluer vers un système plus transparent, plus démocratique et plus équitable.

Septième élément, ce qui est considéré comme des services publics a été clarifié. Ce débat était extrêmement important au sein de cette Commission. Les services publics et d'intérêt général sont clairement exclus dans l'instrument interprétatif. Cela corrige une grande faiblesse du CETA.

Huitième élément, plus de principes de cliquet et du statu quo. L'instrument interprétatif conjoint précise que le CETA n'imposera pas de privatiser des services publics, n'empêchera pas les pouvoirs publics de fournir des services publics précédemment assurés par des fournisseurs privés, ni de ramener sous le contrôle public des services qu'ils avaient choisi de privatiser.

Neuvième avancée importante à nos yeux : une réserve spécifique pour nos mutuelles. Une des déclarations de la Commission concerne spécifiquement l'exclusion de nos mutuelles du champ d'application du traité. Cela corrige un grand oubli contenu ou inexistant dans les réserves apportées par la Belgique à ce propos.

Enfin, le dixième élément, ce sont les précisions très importantes apportées quant à la coopération réglementaire. Désormais, en Belgique, toute décision concernant la coopération réglementaire dans des matières de compétence des entités fédérées devra faire l'objet d'un examen des parlements. Cela garantira la transparence et la veille sur la coopération réglementaire en empêchant que des décisions importantes soient prises sans l'aval des parlements. Ceci est capital. On assure ainsi des débats démocratiques, transparents, publics en ces matières.

Enfin, pour répondre à Mme Ryckmans concernant la liste négative, nous avons eu l'occasion de débattre longuement de cet élément. Celui-ci revenait, d'une part, à ouvrir complètement les négociations du traité et le mandat initial qui avait été confié. Dois-je vous rappeler et répéter ici une nouvelle fois à la tribune que vous étiez au Gouvernement, à nos côtés, lorsque cette liste négative a été établie ? Ne faites pas la « veuve effarouchée » à la tribune. Vous avez contribué à la rédaction de celle-ci, vous en avez assumé la rédaction. Vous en assumez la responsabilité.

M. Hazée (Ecolo). - Vous savez que c'est totalement faux.

M. Fourny (cdH). - Ne donnez pas l'impression maintenant de considérer que vous menez ce combat, alors que ce combat a été entrepris précédemment et que vous avez participé à la rédaction de cette liste.

Mme Ryckmans (Ecolo). - La résolution le dit, Monsieur Fourny.

M. Fourny (cdH). - Enfin, je saluerai également le processus démocratique entamé et qui est aussi la résultante d'une mobilisation de la société civile, que nous avons entendue. Jamais autant, au travers de l'action qui a été menée, le politique ne s'est rapproché de la société civile, n'a été à son écoute, n'a été soutenu par elle. Contrairement à ce que d'autres affirmaient hier en Commission, nous n'avons pas résisté face à cette pression de la rue ; nous avons été soutenus par la pression de la rue et nous avons résisté contre le marché, contre les multinationales et contre cette Europe dont on ne veut pas et dont on appelle à ce qu'elle puisse demain enchanter à nouveau nos populations.

(Applaudissements)

M. le Président. - Toujours pour le groupe cdH, le deuxième orateur clôturera l'expression du groupe.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, Monsieur le Premier vice-président, puisque je m'adresse en particulier au travail que vous avez effectué sur le volet « Agricole » et « Alimentaire ». Il y a 15 jours, nous avons un débat ici, au Parlement de Wallonie et je vous disais ô combien le texte qui nous était soumis voici 14 jours contenait, à mes yeux, deux défauts majeurs. Les deux défauts majeurs concernaient ce que nous sommes, puisque nous sommes ce que nous mangeons et donc la réalité de l'agriculture, de l'alimentation sont des éléments fondamentaux de ce que nous sommes chacun.

Il y a deux semaines, deux défauts étaient identifiés. Le premier défaut – j'y reviendrai – est l'absence de clause de sauvegarde spéciale pour le secteur agricole. La deuxième difficulté que nous avions était l'absence de principe de précaution dans le traité du CETA.

Sous cet aspect-là, grâce aux discussions que nous avons eues directement ici – et je salue vraiment l'action qui a été menée par le Gouvernement avec le Canada – de façon un petit peu – je dirais – exceptionnelle, nous avons pu avoir une déclaration conjointe. On a vu hier soir, en Commission, ô combien cette déclaration conjointe a de l'importance, parce qu'elle lie les deux parties de façon équipollente au traité, pour intégrer le principe de précaution qui fait référence directement au traité fondamental de l'Union européenne.

Pour être encore plus clair – et là c'est un engagement de la Commission européenne – sur le bœuf aux hormones qui n'était pas mis dans les traités, qui était une zone d'ombre, on a levé le voile. Le porc à la ractopamine, les autres éléments qui permettent de doper la croissance des animaux, les OGM, on les retrouve explicitement dans le texte de la Commission européenne comme engagement, comme ligne claire – la Commission s'engage – et cela fait partie intégrale des documents qui seront soumis à l'accord de l'ensemble des parties. C'est vraiment une avancée pour nous, pour nos consommateurs européens, pour les consommateurs wallons et, bien sûr, pour les producteurs et les éleveurs de Wallonie.

L'autre élément qui posait problème était le fameux article 2-7 du traité CETA. Un article qui dit, en gros, que seul le Canada peut appliquer une clause spéciale de défense du secteur agricole. Autrement dit, si à un moment donné, il y a un déséquilibre sur le marché, on peut remettre des droits de douane pour protéger le marché intérieur. Seuls les Canadiens avaient cela. Étonnant. Comment se fait-il que nous n'ayons pas défendu cela ?

Les deux semaines qui viennent de s'écouler ont été intéressantes, parce que les langues se sont déliées du côté canadien et du côté de la Commission européenne.

Qu'a-t-on appris ? On a appris qu'en réalité, cette clause spéciale des Canadiens a été obtenue en compensation des exportations de fromage, de fruits au Canada, parce que là, ils avaient des craintes pour leurs productions fromagères et pour leurs productions de fruits.

Nous, qu'avons-nous eu ? Qui nous a défendus, qui a négocié pour nous ? Il y a un groupe de travail avec des négociateurs, chaque pays a un négociateur en chef. Ce négociateur en chef, pour la Belgique, dépend du Gouvernement fédéral, c'est quelqu'un qui prend ses ordres et ses instructions directement chez le ministre des Affaires étrangères, ou je me trompe ?

Pour les éleveurs, les producteurs de viande, les producteurs de lait qui sont face à des quotas d'importation plus large pour ce qui concerne le bœuf, les éleveurs laitiers qui eux, sont face à des droits d'exportation ramenés à 0 %, qu'a-t-on eu comme compensation pour le secteur agricole ?

Je pense que vraiment, de ce côté-là, il y a des questions à se poser – et nous les poserons – au niveau des personnes qui étaient responsables et qui sont d'ailleurs toujours responsables en la matière.

Deux avancées ont été obtenues. On parlait d'un mauvais contrat sur cet aspect-là. On parlait d'un contrat dans lequel, effectivement, il n'y avait pas de clause de sauvegarde pour les Wallons, il n'y en avait pas pour les Européens dans le secteur agricole.

Ce que nous avons obtenu, ces sont deux choses. D'abord le respect de l'autonomie wallonne, au niveau belgobelge et il faut saluer l'ensemble des parties, à la fois au nord du pays, fédéral et wallon, qui ont marqué leur accord sur un mécanisme de saisine automatique de cette clause de sauvegarde avec, dans les 12 mois de la signature de l'accord CETA, l'établissement de critères précis qui permettront d'activer cette clause de sauvegarde.

Deuxième élément et là, c'est à l'échelle européenne, c'est un engagement très clair de la Commission européenne, page 26 du document : « En cas de déséquilibre du marché, pour un produit agricole ». C'est important à signaler pour un produit agricole, parce que jusqu'à présent, la jurisprudence de la Commission européenne consistait à agir uniquement en cas de déséquilibre global des marchés. Ici, pour un seul produit agricole, quel que soit le secteur, la Commission s'engage aussitôt, en tout cas dans les cinq jours ouvrables, à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de la réglementation existante de l'Union européenne. Précision importante – et M. le Ministre, le Vice-président du Gouvernement wallon, a eu l'occasion de me le confirmer hier soir – c'est en lien direct avec ce qui est mis deux paragraphes plus haut, à savoir l'activation via l'article 194 du règlement 2015-478 de la clause OMC qui permet justement d'activer ces droits de douane en cas de déséquilibre des marchés financiers.

La logique a été reconstruite, c'est vrai, à côté du traité. Pourquoi à côté du traité ? Dans le traité, au départ, ceux qui l'ont négocié ne l'y avaient pas mise. Je remercie la combativité des négociateurs wallons et, singulièrement de vous, Monsieur le Ministre Prévot, pour avoir obtenu ces mécanismes dans le cadre de l'accord CETA. Évidemment – et il y a un mécanisme, on a prévu un monitoring des effets sur les marchés –, nous devons à la fois au sein de la Commission des affaires européennes, mais aussi au niveau de la Commission agricole de ce Parlement, suivre attentivement les conséquences sur les prix des producteurs. Ce sont des outils, ce n'est pas une garantie à 100 %. Nous devons y être extrêmement attentifs.

Je relie le mandat qui avait été donné par le Parlement wallon voici 15 jours, à propos de la fameuse motion que nous avons votée ici dans cette assemblée. On avait dit ceci : « Considérant la nécessité de préserver le secteur agricole européen par l'instauration de mécanismes de sauvegarde pouvant être activés par chaque partie ». Je dis, Monsieur le Ministre, Messieurs les négociateurs, le contrat est rempli de ce point de vue là et je vous en remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre-Président, l'épisode que nous vivons est une nouvelle preuve du caractère antidémocratique de l'Union européenne.

Nous savons les pressions auxquelles vous avez été confronté. Nous avons tous entendu les appels de certains à outrepasser les décisions de ce Parlement parce qu'elles ne leur convenaient pas. Après l'épisode du référendum en France et aux Pays-Bas, après l'écrasement de la Grèce, nous voici face à un nouveau coup de force de l'establishment européen. Pour ces gens, l'expression démocratique des peuples n'est possible que s'ils font le choix entre « oui » et « oui ». C'est totalement inacceptable, c'est une leçon pour tous les peuples de l'Europe.

Quelques citations parues dans la presse cette semaine. Elio Di Rupo, lundi passé : « Pour un « oui » wallon, il faudrait encore négocier des semaines. Il faut des avancées significatives et nous voulons pouvoir faire appel à des experts pour ne pas être dupés par ce traité ». Benoît Lutgen, mercredi passé : « La Commission a un comportement de délinquant politique. Tout repassera par le Parlement wallon. Quant à ceux qui dramatisent les choses, il faut arrêter. La terre continue de tourner. Après huit ans de négociations opaques, on peut se donner un peu plus de temps ».

Je vous cite aussi, Monsieur le Ministre-Président, mardi passé : « On a déjà reçu trois ultimatums, on ne tolérera pas un quatrième, sinon nous cesserons les

négociations. On ne peut pas nous demander de passer outre les procédures parlementaires ».

Que s'est-il passé ? Comment se fait-il que toutes ces déclarations – auxquelles je souscris pleinement au-delà des désaccords que l'on peut avoir par ailleurs – aient volé à la poubelle ?

Vous avez conclu un accord hier à midi. À 17 heures, vous avez convoqué la Commission qui s'est réunie à 21 heures 30 hier soir. Certains des textes nous sont parvenus encore en soirée pendant la Commission.

Aujourd'hui, à 11 heures, vous nous demandez de débattre en plénière sur l'accord, même pas 24 heures donc.

Dimanche dernier, Monsieur le Ministre-Président, vous aviez dit, je cite : « Toujours refuser de vous inscrire dans un calendrier contraignant, afin de donner suffisamment de temps à l'examen démocratique et parlementaire des textes ». Je vous suivais tout à fait jusque-là, mais maintenant, est-ce cela que vous appelez donner suffisamment de temps à l'examen démocratique des textes, moins de 24 heures ? Voulez-vous à ce point éviter les débats et empêcher les parlementaires et la société civile de se pencher sur le contenu concret de l'accord ?

Tout le monde sait et vous l'avez reconnu, que les enjeux sont énormes et les textes difficiles. Imposer ce timing est un coup pour passer en force et ce n'est pas acceptable.

Hier, vous aviez justifié cela en disant : « On n'a pas le choix, c'est le Conseil qui impose l'ultimatum ». Jusqu'ici, vous aviez défendu une position de principe, estimant que la démocratie et la responsabilité par rapport aux citoyens passaient avant les ultimatums européens.

Je vous suivais à 100 %, pourquoi ce revirement de votre part ? Ce coup de force pose évidemment question aussi quant au fond de l'accord.

Venons-en au fond. Je ne ferai pas partie de ceux qui disent que vous n'avez rien obtenu, Monsieur Magnette. Je sais à quel point les pressions ont été fortes. Le fait que nous ayons, avec ce Parlement, ouvert un large débat démocratique dans la société civile européenne sur un traité que tous les dirigeants européens s'apprêtaient à faire passer comme une lettre à la poste, en catimini, est un premier acquis et il n'est pas sans importance.

Les avancées dans la reconnaissance formelle d'un certain nombre de principes et d'engagements concernant par exemple la sécurité et l'assurance sociale. Je peux aussi citer l'engagement de consulter la Cour européenne de justice, mais ces éléments ne sont clairement pas suffisants de mon point de vue. Sur les

questions fondamentales, les problèmes restent les mêmes.

Tout d'abord, vu que l'on ne touche pas au texte, il est clair que l'ADN du CETA reste le même. L'ADN du CETA, comme celui du TTIP, est d'être un traité de dérégulation et de mise en concurrence des peuples d'une ampleur sans précédent. Il ne s'agit pas simplement d'augmenter les échanges entre amis, il s'agit d'augmenter la concurrence et la dérégulation, augmenter la libéralisation de l'économie. Bref, il s'agit d'augmenter encore les profits des multinationales tant européennes que canadiennes.

Nous avons eu suffisamment d'auditions dans ce Parlement qui ont mis cela en lumière. Les conséquences seront gravissimes. On le voit avec l'exemple de l'ALENA, ce traité du même type que le CETA qui lie les États-Unis, le Mexique et le Canada.

Pour le CETA, M. Kohler, économiste du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, qui vient de réaliser une étude pour la Tufts University, est venu présenter ses conclusions il y a deux semaines ici même.

Je cite : « L'accord détruirait près de 204 000 emplois en Europe et mènera à une compression des hausses de salaires équivalant à une perte annuelle moyenne de 651 euros par employé, transférant par là même 0,66 % du PIB européen des travailleurs vers les détenteurs du capital. Au final, le niveau du revenu intérieur brut de l'Union serait diminué de 0,49 % d'ici à 2023, une perte de revenus inférieure à la hausse des revenus du capital. Les effets de redistribution excédant les effets de croissance, les détenteurs du capital sortiraient gagnants de ce scénario, malgré un déclin relatif du niveau du PIB européen ».

Cette logique de dérégulation et ses effets désastreux se feront aussi sentir au niveau environnemental et sanitaire.

Les clauses sociales et environnementales ne sont que des bonnes intentions. Hier, vous avez parlé de l'engagement – qui se trouve dans la déclaration - à ne pas assouplir la législation du travail pour attirer des investissements. Sérieusement, qu'est-ce que cela vaut-il ? Les gouvernements sont déjà partout en train d'assouplir les législations du travail. En renforçant la concurrence, le CETA va renforcer cette spirale vers le bas.

Cette déclaration est un peu comme l'Europe sociale : on met tout le monde en concurrence, on crée un grand marché dans lequel jouent de puissantes entreprises qui vont continuer à se renforcer, mais de l'autre côté, on assure que l'on va tout faire pour que cela profite aux travailleurs.

Ensuite, je voudrais revenir sur la question des tribunaux d'arbitrages. Dans l'accord que vous

soumettez, le principe des tribunaux spéciaux pour les multinationales reste, ce qui est logique vu que nous n'avez pas pu rouvrir les négociations sur le texte du traité lui-même.

Alors, vous avez certes obtenu la confirmation de leur non-application provisoire, ainsi que des engagements à l'améliorer dans le futur, mais soyons sérieux. Premièrement, sur le fond, voulons-nous de ces tribunaux, oui ou non ?

Mardi passé, vous avez dit : « Nous ne voulons pas, ni maintenant ni demain, d'arbitrage privé. Nous pensons que les conflits entre les multinationales et les États doivent être tranchés par des juridictions publiques, qui défendent l'intérêt public, qui défendent l'environnement, la sécurité sociale et les secteurs publics ». Personnellement, je suis d'accord, ici encore, avec « le Paul Magnette » de mardi, pas celui de vendredi.

Dans ma conception de la démocratie, il n'est pas imaginable que nous acceptions ce principe d'une justice d'exception réservée aux multinationales pour attaquer les États. C'est une condition largement suffisante pour refuser de signer un texte.

Deuxièmement concernant les engagements que vous avez reçus, notamment concernant l'indépendance de ces tribunaux. En quoi sont-ils garantis ?

Qu'est-ce qui nous dit que, dès que le rapport de force que nous avons maintenant en bloquant la signature sera perdu, la Commission ne va pas se contenter de réformes mineures ? Surtout qu'en termes d'indépendance par rapport aux multinationales, on peut dire qu'ils s'y connaissent à la Commission européenne, il n'y a qu'à voir Barroso et Goldman Sachs.

Enfin, j'ai encore beaucoup de doutes concernant la validité juridique des déclarations que vous avez obtenues. Je ne dis pas qu'elles n'ont pas de validité, mais bien qu'elles ont une moindre valeur. En cas de contradiction entre le CETA et l'instrument interprétatif, ce sera le texte du traité qui compte. Ce qui est logique puisqu'elles ne font que donner une interprétation de ce qu'il y a dans l'accord comme le rappelait Mme Lepière et son cabinet CMS De Backer, l'experte que nous avons entendue dans ce Parlement et qui a encore rendu hier un avis juridique. Que se passera-t-il si une multinationale estime qu'il y a une contradiction ? Qui tranchera l'avis ? Sans parler du fait qu'il y a une pelletée de documents différents : certains signés par le Canada et l'Union Européenne, d'autres par l'Union Européenne toute seule, d'autres encore par la Belgique toute seule.

J'ai encore beaucoup de doutes sur d'autres points comme le principe de précaution, la coopération réglementaire, les listes négatives ou la protection des services publics existants, ou peut-être à venir. Je

voudrais encore dire que contrairement à ce que vous déclarez, je considère bel et bien que le CETA est un cheval de Troie pour le TTIP.

Cela a été dit plusieurs fois dans ce Parlement, c'est le premier accord de nouvelle génération et d'une telle ampleur qui est négocié par l'Union Européenne, cela constitue un précédent. Sans compter qu'une série de multinationales américaines pourront utiliser l'implantation réelle sur le sol canadien de leurs filiales pour profiter directement du CETA.

Signer le texte avec tout ce qu'il contient de négatif revient à cautionner ce précédent, en lui apposant le tampon progressiste. Un de vos arguments majeurs est que l'on peut à tout moment retirer la prise jusqu'à la rectification. Quand je vois cela, je peux vous dire que la machine infernale, je n'ai même pas envie de la brancher.

Vous le savez, aujourd'hui, nous avons un certain rapport de force, mais demain, qu'en sera-t-il ?

À ce propos, je l'ai dit également hier, mais je tenais à le répéter aujourd'hui, je veux saluer ce qui s'est passé ces dernières semaines et ces derniers mois en Wallonie. La mobilisation citoyenne des organisations syndicales, des agriculteurs, des mutualités et de toute la société civile. Grâce à eux, on ne regardera plus jamais les traités de la même façon. Vous devriez donc de nouveau les écouter un peu plus aujourd'hui. J'ai discuté avec des agriculteurs, avec des syndicalistes et avec des citoyens qui sont à la base des mobilisations et je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'incompréhension et de mécontentement par rapport à cet accord.

Je terminerai en disant que résister n'est pas facile. Je sais la difficulté de la tâche, mais aujourd'hui nous avons construit un certain rapport de force. Comme vous l'avez dit vous-même, l'enjeu est de taille : à travers le CETA, c'est une vision néolibérale de la mondialisation qu'ils veulent imposer pour les années à venir.

La logique du « moindre mal » et du « sans nous ce serait pire » a vécu. Il faut s'appuyer sur le rapport de force et voir comment on peut l'élargir. Les gouvernements sont contre nous, mais le soutien des peuples en Europe et au Canada est énorme et vous le savez. Si vous faites ce choix, vous aurez le PTB à vos côtés.

Par rapport à tous ces éléments et en tenant compte du timing que l'on tente d'imposer à ce Parlement en faisant voter des textes si importants en moins de 24 heures, je demande à tous les parlementaires de rejeter l'ultimatum qui nous est imposé et de refuser de voter ce texte. Rouvrons les discussions, réentendons la société civile et les experts à propos de ce texte et surtout, développons le rapport de force pour obtenir un

tout autre traité que celui qui nous est servi actuellement.

M. le Président. - Merci Monsieur Gillot. Il n'y a pas de souci, vous avez épuisé votre temps de parole et même davantage, mais à nouveau, la démocratie doit entendre chacun des avis de ce parlement. Ce qui nous amène au dernier intervenant, M. Puget, qui interviendra, oserais-je dire, en son nom comme parlementaire indépendant.

M. Puget a proposé un amendement à la motion portant le numéro (Doc. 632 (2016-2017) N° 1). Cet amendement a été diffusé sur le portail des parlementaires.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Chers collègues, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs, je me suis toujours abstenu sur la position à prendre vis-à-vis du CETA jusqu'aujourd'hui, car, pour moi, prendre une position aussi importante sans avoir tous les éléments en main était inconcevable.

Aujourd'hui, nous allons le signer, le CETA. Enfin, diront certains, surtout pas, crieront d'autres. On a l'impression d'être début octobre, car aujourd'hui, malgré tous ces palabres, les citoyens et le Parlement sont toujours divisés. Cela fait plus de deux semaines que j'entends à tue-tête que ce traité a seulement pour but d'ouvrir la porte à l'importation en Wallonie de produits tels que des poulets au chlore, des centaines de milliers de tonnes de bœufs aux hormones, que nous allons perdre jusqu'à 600 euros de pouvoir d'achat par an, perdre des milliers d'emplois jusqu'à 200 000 ai-je entendu, que le Canada ne respecte pas ses travailleurs, le pays du néolibéralisme et argument suprême, le Canada ne respecte pas les droits de l'homme.

J'ai même cru, à un moment, que la Belgique allait rapatrier les parlementaires wallons en mission au Québec à ce moment-là. J'ai eu peur pour vous, Monsieur le Président.

Puis, le Gouvernement, avec à sa tête un ministre-président que le monde entier nous envie – enfin, c'est surtout son responsable communication qui est fort courtisé en ce moment – s'est ravisé et a entamé des négociations. Du « non », nous sommes passés au « oui, mais, » puis au « oui ». « Oui » grâce à l'action du Gouvernement wallon, « oui » à un traité de libre-échange avec notre ami de toujours, le Canada. Fini tous les reproches, fini de dénigrer à tout va ce pays si proche de nous. La Wallonie a obtenu des avancées majeures sur ce traité et il sera la référence pour tous les traités que l'Europe signera dorénavant.

Voici les avancées majeures, sans ouvrir le traité initial, qui ont fait passer la Wallonie d'un « non » formel à un « oui » formel.

Il n'y aura pas d'ISDS. Il sera remplacé par l'ICS. C'est une avancée majeure.

Concernant l'agriculture, fini le poulet chloré et le bœuf aux hormones, car cela figurait déjà dans le premier accord de base, mais la Wallonie l'a fait inscrire une deuxième fois. Cela constitue une avancée majeure.

La Wallonie a demandé de mettre en place, au sein du CETA, un mécanisme de sauvegarde en cas de déséquilibre des marchés sur plusieurs ou même sur un seul produit. La Wallonie va fixer un seuil d'équilibre. Si nous identifions un déséquilibre, nous pouvons actionner un levier qui arrêtera immédiatement les accords du CETA. Tout le monde est rassuré. Cela constitue une avancée majeure.

Avant l'entrée de ce traité, nous sommes en équilibre. Le seuil sera certainement fixé sur la situation des marchés d'aujourd'hui. Vous êtes en difficultés, chers agriculteurs, vous vendez déjà vos produits à perte aujourd'hui ? Faites-vous une raison, c'est cela l'équilibre wallon !

Environnement, rien ne change, tout était déjà dans le document de base. Les normes européennes et les normes régionales sont d'application. Cela constitue une avancée majeure.

Droit du travail, vous allez garder votre job grâce à l'action de la Wallonie, car rien n'a été modifié au cœur du CETA, hormis un ajout explicatif pour spécifier que s'il y a une violation du droit du travail, nous pourrions le dénoncer. Cela constitue une avancée majeure.

Les mutuelles, Madame, vous qui nous regardez à la télévision, devant votre poste de télévision, vous allez garder votre mutuelle grâce à notre action ! Rassurez-vous. En effet, le Canada ne savait pas que nous avions un système social en Wallonie et il ne savait pas que nous l'appelions la mutuelle. Maintenant, nous l'avons fait inscrire dans un amendement et les Canadiens ne peuvent plus dire qu'ils ne le savaient pas. Cela constitue une avancée majeure.

Valeur juridique des amendements et des interprétations, ces textes ont une valeur juridique, mais tout le monde l'a su très vite. Il suffisait de poser la question à des experts. Cela constitue une avancée majeure.

Chers Wallons, grâce à notre Gouvernement, la Wallonie s'est imposée sur la scène internationale. La Wallonie est maintenant connue de tous les investisseurs internationaux que nous chérissons tous afin de les attirer sur notre territoire. Ils savent désormais que l'on ne nous la fait pas et que la Wallonie exhorte les multinationales. La Wallonie a renoué avec les citoyens, certainement avec tous ceux qui sont contre le CETA et que nous avons reçus ici, à qui nous avons fait croire pendant 10 jours que la Wallonie ne signerait pas ce

traité. La Wallonie a rassuré les agriculteurs, les écologistes, les syndicats, ses citoyens et les a écoutés.

Madame et Monsieur, tout cela pour cela. Voilà la Wallonie qui gagne.

On vous a désinformés, voire mentis sur certains points, volontairement ou involontairement, pendant des semaines pour vous faire peur. Maintenant, on vous rassure, on vous chérit pour vous convaincre que ce traité est subitement devenu bon en quelques jours grâce à l'action du Gouvernement wallon.

Après étude et réflexion, rencontre et écoute de toutes les parties que je tiens à remercier ici, je suis favorable à ce traité qui développera des relations commerciales saines et stables, des relations humaines basées sur la confiance entre notre Région, la Wallonie, et notre ami le Canada.

M. le Président. - Merci à M. Puget et à la réaction spontanée d'un des nôtres par rapport à la dame qui nous regardait.

(Réaction d'un intervenant)

C'est peut-être votre maman effectivement, auquel cas on lui dit un grand bonjour.

Plus sérieusement, j'ai été saisi du dépôt du projet de motion déposé en conclusion du débat sur l'Accord économique et commercial global par MM. Collignon et Fourny (Doc. 633 (2016-2017) N° 1). Il a été déposé sur le portail des parlementaires.

J'ai également été saisi d'un amendement au projet de motion déposé en conclusion du débat sur l'Accord économique et commercial global par M. Puget (Doc. 633 (2016-2017) N° 2). Il a été déposé sur le portail des parlementaires.

L'amendement (Doc. 632 (2016-2017) N° 2) qui vous avait déjà été adressé a, quant à lui, été retiré par ses auteurs.

Vous l'avez donc compris, il y a une substitution d'un texte par rapport à un autre. C'est donc bien sur le texte (Doc. 633 (2016-2017) N° 1) que nous allons tout à l'heure exprimer notre adhésion ou non.

Les parlementaires se sont adressés au Gouvernement. Puis-je alors inviter M. le Ministre-Président à venir nous rejoindre à la tribune pour apporter les réponses nécessaires aux critiques, aux encouragements, ou aux compliments qui ont été adressés par les uns et les autres.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je ne serai pas très long. Il y a eu, c'est bien normal, beaucoup d'expressions, de réflexions, de

remarques, de critiques, mais finalement assez peu de questions. Je pourrai donc répliquer assez brièvement.

D'abord, sur la question du temps. Il n'y a pas eu à proprement parler, depuis que nous avons finalisé l'accord avec la Commission européenne et le Gouvernement fédéral, d'ultimatum, n'exagérons rien. Il y a toutefois eu, je l'ai dit hier, ce qu'il faut plutôt appeler un fait accompli. Lorsque nous avons conclu les négociations, il nous a été annoncé, dans les quelques secondes qui ont suivi cette négociation, que la procédure écrite d'approbation était entamée au Coreper. C'est une procédure qui est entamée et que nous n'avions aucun moyen de retarder.

On nous a indiqué aussi que le délai normal pour une telle procédure était d'une douzaine d'heures. Nous avons alors expliqué que 12 heures, c'était trop court pour réunir nos parlements, pour examiner, pour mener un vrai débat et nous avons sollicité jusque samedi soir, puis finalement on nous a transigé vendredi minuit. Cela nous laisse donc encore un certain nombre d'heures, si vous souhaitez continuer à débattre, mais je pense que vous allez reproduire le débat dans une autre assemblée, il faut donc aussi laisser le temps pour cela.

Monsieur Hazée, vous pouvez appeler cela un « crash démocratique ». C'est manifestement un élément de langage qui vous a été transmis par le service communication d'Ecolo, puisque j'ai vu que votre collègue au Parlement de la Cocof avait utilisé exactement la même expression.

M. Hazée (Ecolo). - C'est-à-dire qu'il a repris mon idée.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Il a repris votre idée ?

(Rires)

Ainsi, on sait que c'est vous le service communication d'Ecolo. On a appris quelque chose.

M. Hazée (Ecolo). - On a effectivement très peu de moyens du Parlement, cela ne sert à rien de remuer le couteau dans la plaie. On travaille avec très peu de ressources.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je voudrais rappeler aussi à ceux qui l'auraient oublié que tout ce que nous faisons ici, depuis le tout début de cette procédure, rien ne nous y oblige. Normalement, il n'y a pas de procédure d'examen parlementaire avant une signature. Nous avons passé des dizaines, des centaines d'heures autour de ce traité, nous avons eu largement le temps de l'examiner. Je suis venu, à chaque étape importante de la négociation, en rendre compte. J'ai distribué les textes, je les ai rendus publics au fur et à mesure du rythme auquel ils me

parvenaient. S'ils me parviennent dans des versions non consolidées en anglais, je vous les transmets tel qu'ils me parviennent.

À un moment donné, il faut donc comprendre aussi que les délais ne sont pas interminables. On ne peut pas reprendre un deuxième tour d'audition, et cetera, à chaque étape. Si l'on veut trancher à un moment donné – il faut bien trancher, quel que soit le choix – il faut quand même pouvoir finir une procédure. On ne peut pas faire le procès à ce Parlement de ne pas s'être penché sur ce dossier et l'on ne peut pas nous faire le procès de ne pas avoir donné du temps. En tout cas, s'il y a ici un délai, il n'est pas imputable au Gouvernement wallon, je veux le préciser.

Sur la portée juridique, je ne vais pas refaire tout un exposé précis, on a eu le débat hier en commission, on a pu être éclairé par les lumières du Professeur Angelet. Si vous reprenez les différents documents qui forment le paquet, vous voyez que, dans le premier document qui est la procédure écrite, le premier paragraphe dit : « L'ensemble de ces documents soumis au Conseil pour approbation comprend l'Accord économique et commercial global, l'instrument interprétatif accepté par toutes les parties à l'accord, les déclarations de la Commission européenne et du Conseil, de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne, en rapport avec l'accord » – je balbutie un peu, mais c'est parce que le texte est en anglais et j'essaie de vous le lire en français – « qui engage ceux qui les acceptent dans le cadre de leurs compétences ».

C'est parfaitement clair, tout cela forme un ensemble et engage toutes les parties. Il est clairement indiqué aussi que tout cela est publié au journal officiel.

Si vous prenez le deuxième document, la décision du Conseil, vous retrouvez la même notion, le texte de l'accord avec l'instrument d'interprétation, l'ensemble des déclarations et des *statements* sont attachés à la présente décision et la liste de ces déclarations est annexée à ce document. C'est donc bien clair que tout est dans le document.

Si vous prenez la déclaration numéro 36, dans le troisième paquet, vous voyez qu'il y est dit : « Le service juridique du Conseil confirme par la présente qu'en vertu de l'article 31-2b de la convention de Vienne sur le droit des traités, l'instrument interprétatif conjoint à adopter par les parties à l'occasion de la signature du CETA, dont ils forment le contexte » – c'est un élément très important parce que cela interdit qu'il y ait d'autres éléments d'interprétation – « constituent le document de référence dont il devra être fait usage dans toutes les questions qui surgiront dans la mise en œuvre du CETA en ce qui concerne l'interprétation de ces termes ».

On ne peut pas être plus clair que cela. Juridiquement, c'est impossible d'être plus clair que cela

et si vous prenez encore la déclaration conjointe elle-même, elle s'auto-intitule, elle dit qu'elle est un instrument conjoint tel que prévu à l'article 31, et cetera. Elle comporte en plus, à notre demande, une table de concordance, donc une table qui dit : « Tel élément d'interprétation s'applique à tel article, tel élément à tel autre article ».

Tout cela mis ensemble fait – cela a été rappelé par le professeur Angelet hier – de ces accords que nous avons conclus, un élément absolument contraignant, juridiquement contraignant. Si ce n'était pas le cas, vous auriez raison de considérer qu'il n'y a pas de résultat, mais tout cela est véritablement contraignant et tout cela constitue de facto des amendements au traité.

Je ne reviens pas sur le débat. Aurait-on dû rouvrir la négociation ? Je l'ai soulevé ce matin et j'ai indiqué que rouvrir la négociation, c'était se priver du pouvoir que nous avons ici en Wallonie et c'était prendre le risque que des États très conservateurs remettent en cause non seulement les acquis que nous avons obtenus ces derniers jours, mais peut-être même certains acquis qui étaient dans l'ancien CETA.

Chacun jugera en fonction de ce qui est dans le traité, en fonction de ce qui n'y est pas, s'ils trouvent la coupe à moitié vide ou la coupe à moitié pleine.

Je ne vais pas reprendre l'énoncé de ce qui y est. Cela a été très bien fait par les différentes interprétations.

Je reviens quand même sur un élément, Monsieur Gillot. Vous nous dites : « On ne veut pas des arbitrages privés, et cetera ». Je ne sais pas comment il faut le dire, mais on a dit en commission, depuis des jours et des jours, j'ai encore redit ce matin et je vous le redis une dernière fois, parce que l'on peut faire de l'opposition, de la critique, c'est très légitime et c'est nécessaire, mais il faut quand même essayer de conserver un minimum de bonne foi. Il n'y a pas, il n'y aura pas, il n'y aura jamais d'arbitrage privé dans le cadre du CETA. Il n'y en a pas dans la phase d'application provisoire, il n'y en aura pas après ratification, si ratification il y a, puisqu'il est clairement indiqué ici, de manière contraignante, que ce sera une juridiction publique. Une juridiction publique constituée selon des principes qui sont détaillés de manière extrêmement précise, Madame Ryckmans, puisqu'il y est fait notamment référence aux articles concordants du traité fondateur de l'Union européenne.

On dit très clairement, cela ne peut pas être plus clair que cela, que ce sont les standards de la Cour de justice de l'Union européenne qui seront appliqués à cette juridiction.

Arrêtons d'agiter les craintes des arbitrages privés, il n'y en aura pas dans le CETA ! C'est une excellente nouvelle, c'est quelque chose pour quoi nous nous

sommes beaucoup battus, parce que c'était l'élément essentiel de ce dispositif sur lequel nous avons des craintes et c'est un élément qui, pour nous, est très important. Cela nous permettra de dire à l'avenir ceci pour notre Parlement – c'est à vous d'en décider –, mais si vous le décidez, vous en aurez le pouvoir, ceci pour notre Parlement devient la référence et nous ne négocierons pas de traité qui n'ait pas le même niveau de garantie. C'est pour cela, notamment, que l'on peut dire que le TTIP est mort et enterré.

Évidemment, quand on est dans l'opposition, c'est bien normal, on voit tout ce qui n'est pas dans le traité. On refait la liste de ce qui n'y est pas. Je remarque quand même que la liste assez exhaustive, dressée par M. Fourny, de ce qui a été rencontré, était infiniment plus longue que la liste que vous avez rappelée, Madame Ryckmans, de ce qui ne s'y trouvait pas.

Je voudrais quand même rappeler aussi, parce que l'on a tendance à l'oublier, que la capacité de négocier que nous avons eue ici a été une chance exceptionnelle. Jamais une Région ne négocie en ligne directe avec la Commission européenne sur un traité. Jamais. C'est parce que nous avons refusé la délégation des pleins pouvoirs dans un premier temps que nous avons créé une difficulté, mais c'est une vraie rupture. C'est ce qui s'appelle une crise institutionnelle. Nous avons littéralement violé les règles de fonctionnement de l'Union européenne.

Nous l'avons fait pour nous mettre en position de négocier. Nous savions que la Commission devait avoir un accord. Si elle n'avait pas d'accord, elle perdait toute sa crédibilité sur la scène internationale ; elle apparaissait comme un exécutif européen incapable de boucler un traité commercial, alors que celui avec le Canada était probablement le plus facile à faire accepter par les différents États membres. Elle était demanderesse. Ce n'est pas pour rien si M. Juncker – dont je salue les différentes initiatives – a envoyé le négociateur en chef et l'a doté d'un mandat et même du mandat d'accepter dans nos réunions qui n'avaient aucun statut officiel, les amendements que nous demandions, pour autant qu'ils soient compatibles avec la portée juridique qui était vérifiée en séance. C'est une chance exceptionnelle.

Vous nous dites : « On avait fait une résolution, c'était une liste des courses et vous avez oublié des éléments de notre résolution. Vous n'avez pas tout eu ». La prochaine fois, on fera l'inverse. Je ferai une résolution pour établir la fin de la guerre sur la terre et je vous enverrai négocier pour l'obtenir. Il y a une différence entre établir une résolution et ensuite négocier. N'oubliez pas ces circonstances exceptionnelles ; elles ne se reproduiront plus, sauf à créer d'autres ruptures et d'autres crises institutionnelles comme celle-ci. Cet exercice a été extrêmement périlleux sur le plan des contacts politiques et

diplomatiques. Je ne suis pas sûr qu'il sera facile de le rééditer.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de reprendre la parole pour remercier aussi le Parlement européen et son Président, Martin Schulz. À un moment où la négociation était complètement enlisée parce que nos partenaires canadiens avaient décidé de mettre fin aux discussions et parce que nous n'avions plus de canal de négociations, le président du Parlement européen a pris l'initiative personnelle, mais en contact avec le président de la Commission, à la fois de reprendre le contact avec le négociateur et la ministre canadienne, ensuite avec moi, pour renouer les fils d'une histoire qui avait été interrompue.

Avec le recul, il apparaît que cette initiative a été décisive et que c'est sans doute ce qui a permis de sauver les négociations et de renouer les discussions. C'est un assez beau symbole que, dans ces petites « guéguerres » institutionnelles entre les deux exécutifs, la présidence permanente et la Commission européenne, ce soit l'institution la plus démocratique de l'Union européenne, celle qui a été élue par les citoyens, le Parlement européen, qui ait joué ce rôle.

Pour le reste, oui, je l'ai et je l'ai toujours dit, Madame Ryckmans, avec la plus grande transparence chaque fois que j'ai rendu des comptes : non, nous n'avons pas obtenu 100 % de ce qui était dans la résolution. Nous n'avons pas obtenu le renversement des listes négatives parce que l'on ne pouvait pas le faire par le biais des instruments que nous avons utilisés. Il aurait fallu pour cela rouvrir la négociation. Notre collègue, M. Fourny, a rappelé que cette liste est excellente, puisqu'elle a été validée, notamment par votre formation politique quand elle était membre de la coalition précédente.

J'ai dit aussi à plusieurs reprises en commission que non, il n'y avait pas de chapitre sur la coopération du renforcement des règlements en matière financière, tout simplement parce que cela n'a absolument rien à voir avec l'objet du traité. On est complètement hors champ et l'on ne peut pas mettre un chapitre tel que celui-là dans un traité tel que celui-ci. On nous l'a dit aussi, on a oublié de mentionner des AOP. Peut-être a-t-on oublié de mentionner des AOP ? Monsieur Jeholet, compte tenu de la haute teneur des débats tenus aujourd'hui, je veux vous en faire l'engagement formel.

Si, dans les mois ou les années qui viennent, il devait se créer un marché international important pour le fromage de Herve auquel je connais votre attachement, la Wallonie demandera qu'il soit reconnu comme une AOP. C'est un symbole politique, cet engagement important de l'attitude constructive que nous avons et de notre ouverture à l'opposition.

J'en terminerai sur cette petite note un peu plus légère, même si elle est beaucoup moins drôle que

l'intervention de notre collègue, M. Puget, particulièrement en forme aujourd'hui. J'en terminerai en remerciant chaleureusement l'homme qui est derrière moi, le président de notre assemblée, qui a non seulement animé ces débats, mais qui s'y est très directement impliqué, qui les a largement alimentés dans la Commission et également largement à l'extérieur de la Commission.

(Applaudissements)

Ce qui a permis de les enrichir et qui a aussi été, vous vous en doutez bien, très proche des cercles de négociations dans les moments les plus importants. Je n'oublie pas de remercier les collaborateurs parlementaires, ceux des cabinets et tous les services ayant largement accepté les difficultés de notre propre processus, accepté que nous convoquions souvent dans l'urgence, souvent à une heure tardive des commissions pour que ce processus se déroule dans les meilleures conditions.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, M. Puget – toujours lui, bien sûr – a proposé un amendement, mais cette fois-ci au nouveau Doc. 633 (2016-2017) N° 2. Cet amendement a été diffusé sur le portail des parlementaires. Tandis qu'il a, et nous l'en remercions, retiré le Doc. 632 (2016-2017) N° 2 qui, bien qu'il contenait le même dispositif, se rattache désormais à la nouvelle résolution. Merci de votre élégance, Monsieur Puget.

Nous en arrivons alors aux répliques, si vous le voulez bien.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre-Président, je ne serai pas très long non plus. C'est vrai que vous avez beaucoup flatté les membres de ce Parlement aujourd'hui, mais flatter à ce point le président de groupe du principal parti d'opposition, c'est du jamais vu. Ce n'est pas pour cela que je serai moins méfiant à l'avenir, mais en tout cas c'est une bonne nouvelle pour le fromage de Herve.

Ceci étant, je me réjouis du ton aussi et de la sérénité des débats, car on ne peut pas dire que l'on a fait un travail extraordinaire, que le Parlement de Wallonie compte demain sur la carte européenne ou mondiale et avoir des débats qui ne sont pas à la hauteur des enjeux et des défis de demain, notamment par rapport aux accords commerciaux internationaux.

Madame Zrihen, je dois vous dire que j'ai juste été un peu surpris du ton que vous avez eu à notre égard. Je le regrette, car je pense qu'il n'est pas bon d'importer ou d'exporter des débats et leur tonalité à d'autres niveaux

de pouvoir. Je sais qu'aujourd'hui, on peut avoir sa position et je pense que sur le débat, il y a des positionnements qui sont différents, y compris au sein de la majorité et y compris au sein de ce qui a fait l'opposition, à un moment donné.

Je rappelle quand même qu'Ecolo, que le PTB, et que les partis de la majorité ont fait cette résolution, ont défendu très longtemps cette résolution et je pense qu'il faut accepter aussi que d'autres partis aujourd'hui ne votent pas nécessairement, pour des raisons qui leur appartiennent, la signature du CETA. Je l'ai dit, ce qui était bon, c'est que l'on puisse atterrir malgré les divergences, malgré les oppositions.

Aujourd'hui, on aura le débat, comme je l'ai dit, sur le curseur : précisions, clarifications, interprétations, avancées.

Par rapport à la motion déposée aujourd'hui, en faveur de la signature du CETA, on aurait peut-être mis un autre mot par rapport aux avancées, on aurait peut-être mis « clarifications » ou « précisions », mais nous voterons bien évidemment cette motion. En effet, la Wallonie a besoin de cette signature. Nos entreprises ont besoin d'exportations et ce traité sera bon pour la Wallonie, pour ses entreprises et pour les citoyens.

Par rapport au crash démocratique ou le fait de glorifier le travail qui a été fait – et le travail est important –, mais c'est clair qu'aujourd'hui, il y a une partie de la société civile qui ne va pas accepter la décision que l'on va prendre au niveau du Parlement. C'est aussi le jeu démocratique et l'on peut comprendre aussi une partie de l'opinion qui n'accepte pas, parce qu'ils misaient tellement sur une non-signature du CETA pour des raisons aussi parfois dogmatiques ou autres, sont tout simplement contre le libre-échange, contre des relations commerciales entre États. Je l'ai dit, il faut pouvoir le respecter.

Simplement un regret peut-être par rapport aussi – je reviens à cela – au fait que j'entends M. Desquesnes et j'entends bien qu'à un moment donné, il faut une victoire, il faut que l'on puisse face à un électorat, s'expliquer, mais par rapport à l'agriculture – et je ne reviens pas sur le bœuf aux hormones. C'est clair que cela parle aux gens, mais quand je vois les campagnes de communication des partis de la majorité, notamment par rapport à l'agriculture, je dois bien vous dire qu'à un moment donné, il y a quelque chose qui m'échappe et cela ne grandit pas nécessairement les partis de la majorité ou leurs responsables politiques qui ont négocié de haute lutte un accord commercial.

Désolé, mais quand on en vient à de telles contre-vérités, je pense que ce n'est pas nécessairement simple. Il faut avoir de la cohérence politique et l'on a de la cohérence politique au niveau du MR. On a toujours été favorable au CETA.

Pour conclure, Monsieur le Président, le MR se réjouit que nous puissions aboutir aujourd'hui à une décision qui va permettre de déléguer la signature de ce traité. On n'avait pas intérêt à s'isoler davantage en termes d'image aussi de notre Wallonie, de notre pays, en termes aussi, on l'a dit, de l'avenir de l'Europe. On doit encore se dire que l'on doit construire l'Europe, on veut une meilleure Europe, une autre Europe demain et que, du travail, il en reste encore à faire. J'espère que l'on pourra le faire ici aussi au départ de ce Parlement de Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Je suis heureuse, notre Wallonie et nous allons travailler au départ du Parlement. Voilà que de bonnes résolutions et tout cela dans le plus grand respect, je l'espère. Il ne s'agit pas de transférer vers d'autres entités peut-être quelques conflits. Je me permets seulement de faire tomber les masques de tout ce que nous avons subi ici et ailleurs. Je crois que cela serait un peu trop facile de faire croire que tout s'est passé avec beaucoup de respect, de cordialité et d'attention. Nous avons entendu des choses qui ont été ignobles, nous avons vu des comportements qui étaient limites. Je n'ai pas oublié des dispositifs de flibustes dans d'autres lieux qui ont été vraiment extrêmes. Je me suis contentée de remettre tout cela dans le cadre pour dire qu'aujourd'hui nous parlons d'un nouveau CETA et faire croire encore aujourd'hui que nous votons le CETA tel qu'il était en l'état, c'est vraiment une contre-vérité énorme, mais que chacun reprenne ses vérités. Je pense que les citoyens pourront faire leur part parce que ce sont des personnes qui sont maintenant éduquées et quand ils entendent CETA, ils savent où ils doivent aller voir.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Très brièvement, Monsieur le Président, j'ai bien écouté les interventions des uns et des autres. Je voudrais tout d'abord dire à M. Gillot que ce n'est pas une surprise puisque il y a déjà 15 jours, il avait dit qu'il ne voulait pas du CETA du tout, à n'importe quelle condition. Fatalement, votre intervention ne constitue pas une surprise. Je dirais que chez vous, c'est non et non, alors que chez nous il a toujours été dit que ce pourrait être oui, mais à certaines conditions. Oui au libre-échange, mais dans le cadre d'un libre-échange régulé qui respecte nos valeurs !

Pour clôturer, je retiendrai deux enseignements : le premier est de dire qu'en politique il ne faut pas faire preuve de cécité. Je crois que si l'on avait immédiatement pris au sérieux le travail réalisé au Parlement wallon, on ne serait peut-être pas arrivé dans ces délais. Je crois que ni la commission ni le fédéral n'ont voulu croire à notre détermination. Le deuxième élément est que finalement, la détermination et le travail paient. Avec des ambitions, on peut même déplacer des lignes qui, au départ, ne paraissent pas pouvoir bouger.

Dès lors, je pense que la détermination a payé et a permis d'améliorer le texte au profit de nos concitoyens.

M. le Président. - Voilà qui clôture la réplique du parti socialiste et nous nous tournons vers Ecolo.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Trois éléments, Monsieur le Président. Je pourrais relire les positions des uns et des autres sur ce qui permet un travail sérieux et le temps nécessaire pour pouvoir le faire. J'entends ce que M. le Ministre-Président a redit sur la procédure Coreper. En même temps, je comprends mal que le Gouvernement ait laissé les choses se faire ainsi dans la négociation qu'il a menée pendant plusieurs semaines. C'est vrai que rien ne vous oblige à passer par le Parlement, c'est tout à fait vrai.

Aujourd'hui, ce qu'il se passe, c'est que le Gouvernement reprend la main, c'est en fait son rôle de conduire à l'exécutif, mais au bout du compte le Parlement est mis dans une situation où il ne sait pas faire son travail par rapport à l'examen des textes. Le vote qui a lieu aujourd'hui, c'est finalement davantage un vote de confiance au Gouvernement qu'un vote sur l'appréciation des textes. J'avoue que je suis admiratif des collègues qui maîtrisent déjà parfaitement le sujet. Je suis encore plus admiratif de l'enthousiasme qu'ils peuvent chercher à apporter, mais il reste cette difficulté.

Je pourrais aussi relire les positions des uns et des autres depuis 15 jours, ou plutôt, j'enlève le jour d'hier, les 13 jours qui ont précédé pour mesurer finalement l'écart entre les espoirs générés et le résultat.

En même temps, nous espérons qu'il y aura un après-CETA et que nous pourrions continuer à mener ces combats, même si aujourd'hui, nous ne sommes pas d'accord.

Enfin, en toute hypothèse, sans nier les avancées, il reste ces zones d'ombre, il y a ces objections. Pourquoi voter aujourd'hui et, plus fondamentalement, à qui sert le CETA dans sa forme actuelle ?

Vous avez évoqué l'argument géopolitique. Je n'ai pas eu l'occasion ni le temps d'en parler tantôt. Vous avez dit qu'au niveau économique, il y a du plus et du moins ; cela n'est pas terrible. Il y a l'argument géopolitique qui, pour moi, est une vraie question, un vrai problème. L'Union européenne est en crise aujourd'hui. Elle a besoin d'une refondation de son projet politique, de sa cohésion, de sa substance, de son sens même. Une fuite en avant avec ce grand marché qui engloberait le Canada nous paraît être un pas dans le sens contraire à ce qui est nécessaire aujourd'hui pour l'Union européenne.

Pour conclure, nous pensons que le Parlement doit refuser la délégation de signature. J'invite chacun des

collègues au Parlement à voter en âme et conscience sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Avec le travail mené par notre Parlement, la boîte noire des négociations des traités internationaux a pu être ouverte. Sur le CETA, comme sur le TTIP, la société civile a exercé son rôle de lanceur d'alerte. Nous l'avons relayée dans les assemblées. Nous avons poursuivi un important travail démocratique : celui de la réappropriation par le politique et par les citoyens des enjeux de la mondialisation.

Nous pouvons reconnaître et saluer un certain nombre d'avancées, de précisions, de balises issues des négociations du Gouvernement ces dernières semaines, mais nous ne pouvons nier un certain nombre de doutes sur leur portée. Ecolo ne peut que regretter le recul par rapport aux textes et aux balises que notre Parlement avait placés et sur lesquels vous avez entre-temps largement communiqué en disant que vous les avez obtenus.

Plus que jamais, il importe de se demander à qui sert le CETA. Avons-nous aujourd'hui intérêt à le signer ? Que gagnent les citoyens wallons, belges, européens et même canadiens à la mise en œuvre de cette nouvelle libéralisation du commerce ?

Ecolo demande des traités internationaux qui permettent le commerce, mais en le régulant et en le soumettant de manière claire à la protection de ce qui est le plus essentiel.

Une occasion a été perdue de rouvrir les négociations par une nouvelle génération de traités. Vous avez choisi de refuser d'aller vers les meilleurs standards – comme vous l'avez annoncé – dans un nouveau traité, au risque – vous l'avez expliqué – d'en avoir un encore plus mauvais. Cela relève de votre responsabilité, il s'agit de votre choix.

Il s'agira, dans notre travail, à rester attentifs à la mise en place des dispositions qui auraient été acquises, une fois toute leur force juridique garantie. Cela tient de notre responsabilité commune.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Nous avons été des pionniers en matière de rédaction de traité ou d'interventionnisme au niveau de l'élaboration de traités au travers de l'épisode que nous venons de vivre. Le rôle du Parlement, singulièrement wallon, va créer un précédent important pour l'avenir. Ce rôle devra se confirmer et s'amplifier à l'avenir. Il s'agit d'un nouveau départ dans l'analyse de ce texte puisque nous allons continuer à suivre l'évolution de ce traité au fil des mois et nous assurer que les engagements pris seront bien respectés. Nous entreprendrons également d'autres combats, parce qu'il y

a d'autres combats à mener au niveau européen afin de pouvoir faire bouger les lignes.

Un exemple sur lequel nous revenons de manière régulière est l'appréciation des normes SEC. Il y a là un important travail de fond à fournir en matière d'investissement, en matière de relance économique. Nous avons démontré qu'avec une action fondée, légitime et un travail de fond, il y avait moyen de faire bouger les lignes. Donnons-nous des objectifs à terme pour pouvoir également avancer dans d'autres dossiers ô combien importants pour le devenir de l'Europe, surtout son redéploiement et son rayonnement futur.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos compléments de réponse. Que nous ont demandé les représentants des agriculteurs quand on les a auditionnés, quand on a reçu leurs documents ? Ils nous ont dit « On est favorable à un accord de commerce, de libéralisation des échanges, et cetera, à une condition : pas sur le dos des agriculteurs, à condition que l'agriculture ne soit pas une variable d'ajustement ».

Je suis désolé, mais quand on lit le traité, à l'article 2.7, que seuls les Canadiens peuvent appliquer une clause spéciale, il y avait un problème.

Je ne peux donc que me féliciter du fait qu'aujourd'hui on ait à la fois des mécanismes simplifiés, automatiques, permettant d'activer la clause OMC, y compris sur un seul produit, y compris par la seule Wallonie. C'est une véritable avancée.

Pour le reste, il conviendra de tirer au clair quelles sont les responsabilités et pourquoi les éleveurs laitiers et les éleveurs bovins ont été si mal défendus dans la version initiale du texte.

M. le Président. - Voilà qui clôture la réplique du groupe cdH.

La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - D'abord, Monsieur le Ministre-Président, je n'ai pas parlé de tribunaux privés, j'ai parlé de tribunaux d'arbitrage d'exception, ce qui veut dire que les multinationales seront jugées par d'autres tribunaux que le simple citoyen. Cela reste tout de même une vérité.

Deuxièmement, on m'appelle peut-être « M. Non-non » – en tout cas j'ai entendu parler de cela tout à l'heure –, mais j'ai tellement entendu parler de « oui, mais, je ne savais pas » dans tellement de domaines... Cela n'a pas été le cas aujourd'hui, mais j'ai souvent entendu sur ces bancs, les uns et les autres d'ailleurs, se plaindre de la sixième réforme de l'État, après l'avoir votée, pourtant. J'ai souvent entendu parler de l'austérité européenne sur ces bancs, ce après avoir quand même

voté le TSCG. Je suis quasi certain que, demain, j'entendrai parler du CETA et regretter certains de ses effets. Là, on pourra peut-être dire : « Oui, mais je ne savais pas ».

Je terminerai en disant que, en termes de communication, c'est assez étonnant ce que j'ai pu voir et je regrette un peu. C'est la première fois dans ma vie que je regrette de ne pas avoir un coffre-fort, parce que si j'avais eu un coffre-fort j'aurais pu y mettre notamment ceci, qui est la communication du Parti socialiste, qui nous donne plein de garanties sur le nouveau CETA. Je suis certain que le ressortir dans quelques années sera très instructif.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre-Président, je me joins à mes collègues pour souligner la transparence et les travaux qui ont été exécutés au sein de ce Parlement. J'avais un peu peur tout à l'heure de ne pas avoir assez de temps, j'avais donc gardé cela dans ma réplique.

Je tiens aussi à souligner le travail de tous mes collègues. Il y a effectivement eu des tensions présentes au sein des commissions et dans ce Parlement, mais je pense que le respect de chaque personne prévaut.

J'ai aussi déposé un amendement pour faire une résolution. Dans cet amendement, je pense opportun de demander au Gouvernement dans cette motion de mettre en place une plateforme spécifique pour le CETA dans des délais extrêmement brefs, afin que tous les citoyens soient informés des travaux que nous avons exécutés et aient accès aux documents, aux textes, aux amendements, et cetera, afin que chacun puisse prendre, en âme et conscience, sa décision pour ou contre le CETA. Aujourd'hui il y a des groupes d'influence, des choses ; on a entendu tout à l'heure des mensonges, des contre-vérités, et cetera. Chaque citoyen wallon a le droit de savoir ce que nous avons fait aujourd'hui, avec une information objective et impartiale, afin que tout un chacun prenne position.

Encore un petit mot. Quand, sur tous les feux rouges en Wallonie, on aura enlevé le « stop CETA » et que, sur le feu vert il y aura « yes CETA », je pense que vous aurez convaincu tout le monde, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. - Nous arrivons à la clôture de ce débat. M. le Greffier va actionner la sonnette.

Quel que soit le sentiment que nous ayons les uns et les autres à l'égard du CETA, je voudrais très sincèrement remercier les membres du Gouvernement, M. le Ministre-Président, le Premier vice-président du Gouvernement et tous les membres de cette assemblée d'avoir assuré une véritable transparence démocratique. Dans toutes les interventions cet après-midi et ce matin, je l'ai entendu, tout le monde s'en félicitait.

Je voudrais dire aussi merci à chacun et chacune d'avoir incarné, dans la diversité démocratique, l'engagement qui est le vôtre, à l'égard de ces traités et de se les approprier.

Vous dire aussi qu'aujourd'hui, comme pendant deux ans à la Commission des questions européennes, nous n'avons jamais eu de problème de quorum. Nous avons toujours été en nombre et bien plus que cela. Pas simplement les membres de la Commission, mais aussi toutes celles et tous ceux qui s'y intéressaient. Permettez-moi de formuler un vœu en clôture de ce débat, c'est que nous continuions, chers collègues, à nous investir dans les questions internationales.

L'Europe doit aussi passer par la Wallonie.

J'en profite enfin pour remercier les services du Greffe puisque je vous rappelle que nous avons chaque fois pu compter sur une traduction en français en copie avancée, avec des traductions certifiées. Soyez-en remercié, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que tous vos services. Je pense que nous vous devons une fière chandelle parce que nous n'aurions pas pu réagir aussi vite.

(Applaudissements)

**PROJET DE MOTION DÉPOSÉ EN
CONCLUSION DU DÉBAT SUR L'ACCORD
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL
(AECG-CETA) PAR MM. COLLIGNON ET
FOURNY
(DOC. 633 (2016-2017) N° 1 ET 2)**

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement déposé après approbation du rapport au projet de motion déposé en conclusion du débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA), déposé par M. Puget (Doc. 633 (2016-2017) N° 2)

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

1 membre répond oui.

57 membres répondent non.

5 membres s'abstiennent.

- A répondu oui :

M. Puget.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Defraigne, Defrang-Firket, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrene, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gérardon, Gonzalez Moyano,

Jeholet, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lecerf, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vanderpe, Vienne, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

- Se sont abstenus :

Mme et MM. Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

En conséquence l'amendement n'est pas adopté.

Justification d'abstention

M. le Président. - J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, nous souhaitons motiver notre abstention parce que l'idée que M. Puget porte est tout à fait intéressante. Il est intéressant que les documents soient rendus publics, non seulement pour les parlementaires, cela a été le cas seulement hier à 15 heures 55 et à 22 heures 30 en français, mais aussi pour le grand public.

En fait, nous nous sommes abstenus parce que nous pensons que ce n'est pas le rôle du Gouvernement, mais que c'est le rôle du Parlement. On ne sait donc pas déposer une motion pour le Parlement, mais j'ai envie, à travers ce débat, de vous inviter très rapidement, dans les meilleurs délais, à pouvoir rendre publics les éléments officiels. Les comptes rendus le sont déjà, mais les pièces officielles pourraient utilement l'être également sur le site du Parlement.

Pour ce qui concerne la note explicative, objective, impartiale, il s'agirait alors qu'elle reflète une diversité de sensibilités. Là-dessus, il faut voir comment pouvoir concrétiser les choses.

M. le Président. - La question sera donc soumise au Bureau de l'assemblée.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de motion déposé en conclusion du débat sur l'Accord économique et commercial global (AECG-CETA) par MM. Collignon et Fourny (Doc. 633 (2016-2017) N° 1 et 2).

Il permet alors – rappelons-nous l'importance de ce vote – au Gouvernement de donner délégation au Gouvernement fédéral pour marquer son assentiment à ce traité à ce stade, sachant que bien évidemment d'ici quelque temps, quelques mois, nous reviendrons avec une ratification en bonne et due forme, le moment venu, si le cas échéant tout se déroule selon les conditions exprimées par le ministre-président.

- Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

58 membres répondent oui.

5 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baurain, Bonni, Brogniez, Collignon, Courard, Crucke, Defraigne, Defrang-Firket, Dermagne, Desquesnes, Devillers, Dister, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gérardon, Gonzalez Moyano, Jeholet, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lecerf, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Luperto, Maroy, Martin, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, Prévot, Puget, Salvi, Sampaoli, Simonet, Stoffels, Stommen, Trotta, Tzanetatos, Vanderpe, Vienne, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mme et MM. Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans, Warnier.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Voilà qui clôture un travail de deux ans et c'est grâce à vous qu'on le doit.

La séance est levée.

Le Parlement s'ajourne jusqu'au mercredi 9 novembre 2016.

- La séance est levée à 16 heures 6 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Christophe Collignon, PS
M. François Desquesnes, cdH
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Accord économique et commercial global (AECG-CETA)

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AECG	Accord économique et commercial global
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AOP	appellation d'origine protégée
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends sur les investissements
Cocof	Commission communautaire française
COP22	Conférence des parties à Marrakech
Coreper	Comité des représentants permanents
ICS	Investment Court System (Système judiciaire sur l'investissement)
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
NAFTA	North American Free Trade Agreement
OGM	organismes génétiquement modifiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
TSCG	Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)